

Bibliographie

- Abel Ch. et de Bouteiller E.: Journal de Jean Bauchze, greffier de Plappeville, Rousseau-Pallez, 1868
- Alten Territorie (Die) des Bezirks Lothringen, publié par le Bureau de statistique de Strasbourg, Dumont-Schauberg, 1898, 1909
- Barthélemy Louis: Histoire de l'Eglise St. Eucaire de Metz, dans "La Moselle" publiée par Lorette sans date
- de Bouteiller E.: Dictionnaire topographique de l'ancien Département de la Moselle, Impr. Nationale 1874
- La ligue à Metz. Extraits des cahiers de François Buffet. Paris, Demoulin et Cie, 1884
- Bruneau : Chronique de Philippe de Vigneulles. Société d'Hist. et d'Arch. de la Lorraine, Documents 1927-33
- Chabert Recueil journalier d'Ancillon Joseph
- de Courten Eug.: Généalogie et services militaires de la famille de Courten, Metz, Even 1884
- Documents concernant la famille de Courten Metz, Béha 1885
- Dorveaux N.: Les anciens Poullés du Diocèse de Metz. Nancy, Crépin-Leblond, 1902
- Dorveaux N. et Lesprand P.: Les cahiers de doléances. Société d'H. et d'Ar. de la Lorraine. Documents Vol 9 à 11
- Gain : Liste des émigrés du département de la Moselle Société d'H. et d'Ar. de la Lorraine. Annales 1925-1932
- d'Hannoncelles : Metz ancien. Rousseau-Pallez
- Histoire de Metz, par des Bénédictins. Preuves. Metz, J.B. Collignon 1775
- Huguenin J.F.: Chroniques de la Ville de Metz. Metz, S. Lamort, 1838
- Kraus : Kunst und Altertum in Elsass-Lothringen. Volume 3
- Larchez Lorédan: Journal de Jean Aubrion, Metz, Blanc, 1857
- Michel Emm.: Biographie du Parlement de Metz, Metz, Nouvian 1853
- Michelant : Chronique de Metz de Jacomin Husson, Rousseau-Pallez, 1870
- de Mardigny: Dénombrement des Villages et Gagnages des environs de Metz au commencement du 15e siècle Metz, Blanc, 1855
- de Pange J.: Catalogue des actes de Ferri III, Duc de Lorraine. Société d'H. et d'Arch. de la Lorraine. Annales

Poirier (abbé): Documents généalogiques. Paris, Lamuse, 1899 et Metz, Le Messin, 1930

Reichsland (Das), publié par le Bureau de Statistique, Strasbourg, Heitz, 1898-1903

Sauer E.: Inventaire des aveux et dénombrement déposé aux archives départementales de Metz, Scriba 1894

Vion Hubert: Notes manuscrites, extraits des registres des paroisses etc.

Wichmann: Les bans de tréfonds. Société d'H. et d'Ar. de la Lorraine; Documents Vol 5 et 6

Wolfram G.: La Chronique de Jacques Dex. Société d'H. et d'Ar. de la Lorraine, Documents Vol 4

Terquem A.: Etymologie du nom des villes et villages du Département de la Moselle. Lorette, Metz, 1863

de Bouteiller E.: La Guerre de Metz en 1324, Firmin-Didot, Paris, 1875

de Saulcy et Huguenin: Le siège de Metz en 1444, Troubat, Metz, 1835

Verronais: Statistique de la Moselle, Metz 1844

de Viville: Dictionnaire du Département de la Moselle, Antoine, Metz 1817

Notice historique sur Bazoncourt et Berlize.

Bazoncourt et Berlize, petits villages à 18 km au S.E. de Metz, faisaient autrefois partie du Pays Messin, canton du Saulnois, puis de la Province des Trois-Évêchés, Baillage Présidial de Metz; ils furent incorporés, en 1790, au Canton de Maizeroy, District de Boulay; ils font actuellement partie du Canton de Pange.

Depuis 1812, ses deux endroits, forment, avec Vaucremont, Fourcheux et Frysnois, une seule commune dont le siège est à Bazoncourt.

Monsieur Terquem dans son ouvrage sur les étymologies des Villes et Villages du Département de la Moselle, donne les étymologies suivantes, plus que fantaisistes, et que nous ne reproduisons qu'à titre de simple indication.

Bazoncourt: du latin Ba, Balium, baillage; zon au lieu de son, du latin sons, coupable, criminel; court: enclos.

Juridiction criminelle, assises.

Berlize: de l'allemand: Ber, Bauer, paysan; lize de los, lösen, affranchis.

Paysans affranchis.

La superficie totale du ban de Bazoncourt, y compris ses annexes, était d'après l'ancien cadastre du commencement du 19^e siècle, de 1293 hectares 51 ares répartis en:

Terres labourables	962 h	14 a
prés	144	35
vignes	18	50
bois	91	24
jardins et verges	28	34
terres incultes	8	44
divers	0,	85
terrains syrbâtis	3	62
Total des biens imposés	1257	48
Non imposés:		
chemins	31	11
rivières et ruisseaux	5	65
cimetière, église, presbytère	0	27
Total général	1293	51

Vers 1900 au lieu un nouvel arpentage du ban; d'après la nouvelle matrice cadastrale, entrée en vigueur le 20 Septembre 1901, la superficie totale est de 1321 hectares 46 ares partagé en 35 Section et se répartissant en:

Immeubles imposables	1284 h 42 a 20 cent.
Immeubles non imposables	72 46
Eaux, rivières, chemins	36 31 37

Le revenu imposable était fixé à 53873 Mk 20 soit 67381 frs 50 pour les immeubles ruraux et à 13335 Mk soit 16668 frs 75 pour les immeubles syrbâtis.

Les immeubles imposés, non surbâtis comprenant:

terres labourables	1004 h	79 a
prés	132	00
vignes	21	56
jardins	12	95
pâtures	8	00
friches	1	00
bois	92	97

Cette répartition est toutefois à rectifier, car depuis une grande quantité des vignes, surtout à Berlize, a été arrachée.

La population de la commune qui était en 1802 de 524 habitants est descendue en 1921 à 377, dont 15 étrangers.

Bazoncourt

Bosonis curtis (875), Busonis curtis (973), Basonis curtis (977), Bissoncourt (1210), ~~Bazoncourt~~ Basoncort (1274), Baizoncourt (1299), Basoncuria (1462), Basoncourt (1544), Bauzoncourt (1594), Besoncourt (1635), Basoncuria (1651), Bazancourt et en 1756 Bazencourt (de Bouteiller: Dictionnaire topographique du l'ancien Département de la Moselle) en patois: Bézonco,

dépendait du Saulnois, mais le village de Bazoncourt proprement dit était compté, par la France, au Franc-Allieu.

Les maisons de Bazoncourt furent brûlées en 1404 pendant la guerre de Philippe, Comte de Nassau contre les Messins; Bazoncourt figure parmi les villages qui refusèrent de payer l'impôt établi en 1405, l'endroit ayant été détruit.

En 1444, pendant le siège de Metz par ~~le~~ Charles VII roi de France, René d'Anjou Duc de Lorraine et leurs alliés, Bazoncourt fut occupé par 25 chevaux des gens de Robert le Flonque dit Floquet, bailli d'Awroise.

En 1487 Bazoncourt est de nouveau mis au pillage; le chroniqueur Jean Aubrion relate le fait ainsi:

"Après Noël l'an dessus dit, messire Chairles de Beauvais, chevalier, lequel avoit espousé dame Bonne Chavresson, qui par avant avoit esté femme sieur Phelippe Dex l'exchevin, pour certain différent qu'il avoit contre sieur Jaicque dex, s'en allit à Forpach devers le conte Hennemant de Linange. Et, à sa faveur, le dit conte, à grant nombre de gens, vint courre à Basoncourt, appartenant audit sieur Jaicque Dex, et y fit grant dommaiges; et emmenoit gens et bestes à grant nombre."

En 1635 les Suédois de l'armée de Gallas vinrent ravager la contrée jusqu'à Bazoncourt (Voir: Berlize page 17)

Charles IV Duc de Lorraine, en guerre avec la France, envahit le Pays Messin en 1677. Le jeudi 3 Juin, son avant-garde se saisit des châteaux d'Ancerville et de Sorbey et de là, dévaste les villages environnants; les Lorrains brûlèrent le château de Bazoncourt " en haine de ce que le Comte de Moucha, à qui il appartient, quoique Lorrain, estoit dans l'armée du mareschal de Créqui qui estoit pour lor à Vic. (Recueil journalier de Joseph Ancillon.)

II

Au Xe siècle Bazoncourt appartenait pour partie à l'abbaye de Sainte-Glossinde de Metz; sa possession fut confirmée par une charte de Louis de Germain du 25 novembre 875 (de Bouteiller: Dictionnaire topographique - Histoire de Metz par les Bénédictins Tôme III Preuves page 37) et par une charte de Thierry Ier, évêque de Metz; cette partie comprenait la moitié de Bazoncourt avec le moulin et la pêche.

et Sept de la Guerre en 1324.

Jean de Moyelan est primicier de la cathédrale de Metz en 1326.

Pendant l'insurrection de la commune contre les parages en cette année, les insurgés l'obligèrent de tenir déployée la grande bannière de la cité lors d'un combat assez sérieux qui fit de nombreuses victimes surtout du côté des seigneurs; ceux-ci transportèrent leurs morts, dont 3 membres de la famille de Moyellant, à l'abbaye de Villers-Bettlach, où ils furent enterrés. (La Guerre de Metz en 1324)

L'autre partie appartenait à l'Evêché de Metz, qui abandonna ses droits à l'abbaye de Saint-Pierre de Metz.

Par une charte donnée à Thionville le 11 Mai 977 l'Empereur Othon II confirme les possessions de cette abbaye à Bazoncourt; une nouvelle charte de confirmation est délivrée par Othon III à la date du 21 Mars 993 (Histoire de Metz par les Bénédictins, T.III Preuves page 834/85/)

Par la suite la terre de Bazoncourt passa à des laïques; l'abbaye n'y possédait plus que le patronage de la paroisse; les revenus de l'église appartenait au chapitre de la Cathédrale de Metz.

Au XIIIe siècle Bazoncourt appartient à la famille de Moyellant, d'après un titre des droits et droitures de dame Isabelle de Moyelant, femme de Geoffroy Le Gournay et de dame Idatte de Riste, femme de Thiébaut Barbay, comme dames de Bazoncourt; ce titre, conservé par la famille de Courten est disparu en 1793.

La famille de Moyelant était étrangère et probablement originaire de la ville ou du pays de Milan, comme son nom et ses variantes Mayland, Moyelan, Mieland etc. l'indiquent.

Thiébaut de Moyelant fut Treize en 1277 et maître-échevin en 1254; Guerciriat de Moyelant, probablement son fils, vivait en 1313-1325, fut aman de Saint-Jacques.

La seigneurie passa ensuite à la fille de Geoffroy Le Gournay, Poincette, qui épousa Jaicomine ou Jacques I Dex ou d'Esch, aman de Saint-Eucaire; elle était décédée en 1372, car un lay à cens de cette année est signé par Jacques d'Esch seul, "son épouse étant décédée".

Jaicomine d'Esch laissa Bazoncourt à son fils Jean I d'Esch, maître-échevin en 1373 et échevin du palais.

Il épousa Isabelle, fille de Jean Louve, aman de Saint-Livier et mourut en 1398, laissant trois enfants dont Jacques II né en 1371, chevalier, maître-échevin en 1403, échevin du palais, décédé en 1455.

Jacques II épousa Poince, fille de Jean de Vy, chevalier, maître-échevin en 1397; elle mourut en 1387 et fut inhumée aux Célestins de Metz.

De cette union étaient nés cinq enfants:

1° Jean II, qui épousa Catherine, fille de Jean Dieuamy; ils décédèrent tous deux en Septembre 1439, lui le 9, elle le 16 et furent inhumés à Saint-Eucaire de Metz, dans la chapelle de Saint-Blaise.

Dom Sébastien nous a conservé l'épitaphe:

"Cy devant gist Jehan Daix fils de seigneur Jacques Daix chevalier qui mourut le merquedi IX jour de Septembre de l'an MCCCC et XXXIX, et ci gist Katherine sa femme, fille de Seigneur Jean Dieuamy chevalier qui morut le merquedi des quatre tems XVI jour de Septembre de l'an MCCCC. XXXIX. On queil an et tre grant mortaliteit à Mets pries pour ceuls pour coi ceste sepulture fut faite."

Le chevalier et son épouse étaient représentés en grandeur naturelle, près de Véronique tenant la Sainte-Face. (Barthélemy Louis: Histoire de l'Eglise Saint-Eucaire de Metz, 1711, chanoine et trésorier de la cathédrale de Metz)

2° Nicolle, chanoine et trésorier de la cathédrale de Metz

3° Perrette, épouse de Nicolle Grognat, morte le 21 Janvier 1423, inhumée à Saint-Eucaire,

4° Isabelle, abbesse de Sainte-Glossinde de Metz

5° et Philippe II qui hérita la seigneurie de Bazoncourt

Philippe D'Esch fut fait chevalier à la reprise de Huy par les Bourguignons sur les Liégeois en 1466; maître-échevin en 1461 et 1477; il eut de son mariage avec Comtesse, fille de Jeoffroy de Warisse, chevalier, maître-échevin en 1414, et de Jeannette Roxin, un fils Jacques d'Esch seigneur de Bazoncourt et des Etangs, du paraige de Porte-Muselle, maître échevin en 1485.

Philippe d'Esch fit faire d'importantes réparations aux fossés du château, ainsi que des travaux de peinture à l'Eglise.

Son fils Jacques épousa en 1488 Françoise Gronaix, fille de Mathieu III le Gronaix, aman de Saint-Marcel, maître-échevin en 1468 et 1488 et de Marguerite Georges.

Il fit vouter la chapelle de Saint-Blaise à l'Eglise Saint-Eucaire, alors seulement couverte en bois et y fut enterré.

Son épitaphe était tracée en caractères du XVe siècle sur une pierre incrustée dans la muraille: " Cy devant gist seigneur Jacque Daix l'Eschevin, fils de seigneur Philippe Daix, chevalier et de dame Somtesse de Warisse sa femme que furent lequel dit seigneur Jacques olt a feme dame Françoise fille de feu seigneur Maheu le Gornaix l'aman et eslit sa sepulture en cestuy lieu ou l'autel de ceste chapelle était alors et ait ordonné par la devise de faire volter ceste chapelle comme elle est à présent et mourut le XXIIe jour du mois de may l'an MCCCC.XCIX, pries pour luy." (Barthélemey: Histoire de St. Eucaire)

Jacques d'Esch laissa deux enfants: Comtesse et Marguerite, tous deux encore mineurs et qui eurent pour tuteurs les deux frères Phelippe et Nicolle d'Esch leurs cousins germains, qui firent plusieurs acquêts pour le compte de leurs pupilles.

Comtesse d'Esch épousa Nicolle II de Raigecourt, écuyer, seigneur d'Ancerville, maître-échevin en 1530.

Marguerite, à laquelle revint la terre de Bazoncourt, épousé Thiébault de Gournay, veuf en premières noces de Perette Roucelz décédée le 18 Juillet 1508, seigneur de Talange, Bazoncourt, Saulny, Clouange, Vitry etc., aman de Saint-~~Gorgon~~ Gorgon, échevin du palais, maître-échevin en 1503, fils de François Le Gournay, seigneur de Villers-Laquenexy, La Horgne au Sablon, Jouy etc., et de dame Perette Louve.

Thiébault de Gournay mourut vers 1545 et laissa Bazoncourt à son second fils Jacques de Gournay, qui était alors mineur et sous la tutelle de sa mère.

Jacques de Gournay, seigneur de Bazoncourt, Ban-Saint-Pierre et Jouy épousa Catherine, fille d'Antoine de Chahanay et d'Eléonore de Dommartin, dont il eut deux enfants Jean, décédé sans postérité et Anne.

En 1572 le bailli de Nancy rend une sentence contre Werich de Créhange en faveur des habitants de Bazoncourt et des enfants mineurs de Jacques de Gournay, relativement à une contestation du droit de vaine-pâture à Vaucremont.

Anne de Gournay épousa le 11 Janvier 1580 Charles de Ligniville, seigneur de Tantonville, chambellan du Duc de

Lorraine et bailli du comté de Vaudémont.

Charles de Ligniville ~~mourut avant 1565 car en cette~~
~~année le Tribunal des Treize de Metz rend une sentence~~
~~en faveur de~~ fit construire ou réparer la chapelle du
château; la clef de voute portait les armoiries accolées
de Ligniville et de Gournay. Il eut plusieurs démêlés avec
le chapitre de Saint-Sauveur, seigneur de Sanry sur Nied
et, en 1593, un procès avec dame Jeanne de Maccartely, ab-
besse de St. Pierre de Metz.

Anne de Ligniville tint les plaids-annaux den 1611;
elle était alors veuve.

A son décès la seigneurie passe à sa fille Anne Claude
Renée de Ligniville, épouse de Edme Claude de Simiane, com-
te de Moucha, gouverneur des villex et citadelle de Va-
lence, maréchal du Valentinois.

Ce dernier étant décédé, Madame de Moucha vendit Bazon-
court en 1684, à Pierre Desguillons, ecuyer, seigneur d'Auge-
court et Poise, fils de Charles Desguillons, écuyer, ingé-
nieur du roi, seigneur des Touches, Réal et Augécourt, et de
Madeleine Le Bachelé. Il épousa le 6 Mars 1676 Madeleine
Ferry.

Par décret d'adjudication du bailliage de Metz du 2 Oc-
tobre 1705, François Raffy, conseiller du Roi, receveur gé-
néral des domaines dans la Généralité de Metz est déclaré
adjudicataire de la terre et seigneurie de Bazoncourt.

+ La famille Raffy por-
tait: D'argent au
chevron d'azur, accom-
pagné de deux étoiles
de gueules et d'un
croissant de ~~maie~~ en
pointe.

François Raffy avait été reçu conseiller du roi en la
chancellerie du Parlement de Metz le 10 Septembre 1695 et
avait épousé le 20 Octobre 1687 à Saint Martin, Margueritte
Jeoffroy, fille de Bernard Jeoffroy, conseiller au Parlement
de Metz, et de Marie ~~Rulland~~ Rulland, dont Antoine Alexis Rafi-
fy de Moncharmont, né le 20 Juin 1696, conseiller au Parle-
ment de Metz le 23 Mai 1719, décédé le 10 Février 1755. +

François Raffy est décédé à Paris en 1725, ~~et Georges.~~

Suivant acte reçu par Me Coudin, notaire à Paris le 9
Août 1725, Georges Raffy "pris pour et en qualité de seul
héritier sous bénéfice d'inventaire de feu François Raffy
son père" vendit Bazoncourt à Isaac de Monmerqué de Fon-
tenelle, écuyer, fermier général de Sa Majesté, époux de
Anne Fleutot

En 1736 Mr de Monmerqué et le meunier de Bazoncourt in-
tentèrent un procès à plusieurs habitants de Lemud, pro-
priétaire de prés aboutissant sur le ruisseau régnant le
long des vannes du moulin de Bazoncourt; ceux-ci avaient
creusé le ruisseau et rejeté toutes les terres sur leurs
prés, ce qui endommageait les vannes; de plus ils avaient
creusé le long de la Nied des fosses à rouir le chanvre,
ce qui empoisonnait les eaux et faisait du tort aux pois-
sons. La sentence fut endue par la maîtrise des eaux et
forets de Metz le 12 Novembre 1737, mais nous en ignorons
la teneur. (Appendice V)

Monsieur de Monmerqué étant décédé, sa veuve et ses en-
fants vendirent suivant acte du 31 Janvier 1754, la terre
de Bazoncourt avec haute et basse justice à Pierre Hilde-
brand de Courten, officier au service de la France, chevalier
de Saint-Louis, colonel d'infanterie, brigadier des armées
du roi, né à Valenciennes le 22 Mars 1702 de Jean Hilde-
brand de Courten, branche de Valenciennes et de Marie Jo-
sephe Chauvin. Le prix fut fixé après maintes ~~transactions~~
tractations, à 120.000 livres, plus un pot de vin de 1000
écus et 1200 francs d'épingles.

Ce titre et de nombreux anciens titres, notamment ceux de la famille Moyelant du XIII^e siècle, étaient conservés au château de Bazoncourt; ils sont disparus en 1793, saisis par les autorités locales sur l'ordre du district de Boulay; transférés au ~~général~~ de ce district ils ont été probablement détruits ou vendus.

Une quittance délivrée par Noirel, contrôleur des actes au bureau de Bazoncourt le 15 Juillet 1754, constate que l'acquéreur a payé 1440 francs pour le 100^{me} denier et 4 sous par livre sur la vente de la terre de Bazoncourt du 31 Janvier 1754, ~~insinué~~ insinué au bureau de Bazoncourt de 3 Avril suivant.

Pierre Hildebrand de Courten, d'une famille originaire du Valais (Suisse), avait épousé le 20 Mars 1746, Anne Catherine Josephe Gillard, fille de feu Antoine Joseph Gillard, prévost de Valenciennes, seigneur de Courtil et de Anne Cécile Claro; le contrat de mariage fut dressé par Me Waroquet, notaire à Valenciennes.

De cette union naquirent cinq enfants:

Maurice Joseph Marie

François Joseph Marie

François Joseph Pierre

tous trois décédés en bas âge,

Pierre François Marie de Courten, né à Valenciennes le 29 Septembre 1750, seigneur de Berlize (voir sous Berlize)

et Louis François Régis de Courten, officier au service de la France, capitaine au Régiment suisse "de Courten", chevalier de Saint-Louis, né à Valenciennes le 26 Décembre 1746; il épousa à Metz le 27 Novembre 1771, Jeanne Ferrand, fille de Jean Baptiste Nicolas Ferrand, seigneur de Peltre, inspecteur général de la marechaussée, gouverneur des ville et citadelle de Roye, et de dame Marie Gourdin de Peltre.

Le contrat de mariage fut dressé par Me de Coudré, notaire à Metz le 20 Novembre 1771; aux termes de ce contrat il fut constitué en dot à la future épouse:

Le tiers de la terre et seigneurie de Peltre,
le tiers d'une métairie de terres labourables située à Marthille

une maison située à Metz, rue de basse Saulnerie
plusieurs créances et de l'argent comptant,
le tout évalué à 85.000, -- livres.

Madame de Courten mourut le 31 Décembre 1788. Par testament du 25 Juin de la même année elle légua:
à demoiselle Legrand, sa femme de chambre, une somme de 200 livres,

aux pauvres de la paroisse St. Martin, 300 livres
à la Bourse des pauvres des dames de charité, 300 livres,
et à Joachim Lévi, son filleul, une rente annuelle et viagère de 100 livres, rachetable pour la somme de 1000 livres.

Cette dernière ente fut rachetée par les héritiers le 25 Mai 1801.

Pierre Hildebrand de Courten mourut à Bazoncourt le 4 Décembre 1796 et sa veuve en 1797.

Le 24 Frimaire an II il avait décalré devant la municipalité n'avoir pas émigré; il ~~avait~~ prêta le serment requis par les lois, acquitta les contributions et son don patriotique et la municipalité lui délivre le certificat de civisme et de bon républicain.

Les deux héritiers Louis François Régis et Pierre François Marie de Courten procédèrent au partage de la terre de Bazoncourt suivant acte reçu par Me Purnot à Metz le 24 Nivose an 9.

Pierre François Marie reçut le château avec les fossés, la ferme "derrière la cour" etc.

Le lot de Louis François Régis comprenait la ferme dite "devant la porte", divers autres immeubles et une soulte de 3000 francs valeur de l'an 7.

Le moulin avec ses dépendances et 6 hectares et demi de prés restaient indivis.

(Voir détail à l'appendice N° VII)

Le 19 Avril 1803 Pierre François Marie de Courten vendit sa part à Jacob Cahen pour 66.000 livres; Louis François Régis racheta la moitié du moulin, des bois et les remises.

Plus tard ~~il racheta~~ lui ou ses héritiers rachetèrent:

La ferme avec les bâtiments, la moitié du pressoir, de la cuverie et de la maison du garde, ainsi que plusieurs pièces de terre et de prés les 2 Janvier et 1er Février 1806

la maraie et le colombier en 1827, et le grand jardin en 1876

Louis François Régis de Courten est décédé à Bazoncourt le 15 Juillet 1817 et fut enterré à côté de son père sous l'ossuaire qui se trouvait dans l'ancien cimetière. Son épouse était décédée le 26 Novembre 1788 et enterrée à St. Eucaire à Metz.

De leur union étaient nés deux enfants:

Pierre Louis Gabriel, né le 4 Janvier 1774, à Metz sur la paroisse St. Victor, décédé à Metz le 5 Avril 1778 et enterré à l'église St. Martin, et

Anne Justine Jean Baptiste, née à Metz, sur la paroisse St. Gengoulph, le 12 Septembre 1772;

Elle épousa le 28 Septembre 1795 François Ignace Joseph Pierre Maurice de Courten, né le 1er Août 1769 de François Antoine de Courten et Marie Catherine Marguerite Bougueur.

Officier au service de la France, chevalier de Saint-Louis et du Lys, il vint se fixer à Metz en Septembre 1799; maire de Bazoncourt pendant la réunion du Valais à la France (1800-1814), il reprit du service dans le corps Suisse formé par Louis XVIII en 1816; il est décédé à Sierre (Suisse) le 1er Avril 1840.

Il eut sept enfants:

1° Marie Marguerite Louise Constance, née le 9 Juillet 1796, épouse de Pierre Jean Baptiste Thérèse de Jobal de Pagny, ancien officier au régiment de Penthievre, chevalier de Saint-Louis,

2° Jeanne Gabrielle Justine, née à Metz le 10 Février 1800, décédée le même jour

3° Henriette Adrienne Ernestine, née le 8 Février 1801, morte à Bazoncourt le 30 Mai 1881

4° Marie Antoinette Justine, née le 5 Juin 1803, religieuse de la Visitation, décédée en 1845

5° Marie Suzanne Charlotte, née le 10 Août 1805, épouse du Comte Louis Eugène Ignace Joseph de Courten, officier au service de la France et dans l'armée de la Confédération Suisse,

6° Louis Antoine Joseph et

7° Pierre Marie Eugène de Courten, qui tous deux habitèrent Bazoncourt.

Louis Antoine Joseph, officier au service de la France sous la Restauration, est décédé à Bazoncourt le 16 Mai 1885.

Pierre Marie Eugene de Courten a publié:
Généalogie et Services militaires de la famille de Courten,
(Even, Matz, 1884) et

Documents concernant la famille de Courten (Béha, Metz,)
Il est décédé à Bazoncourt le 26 Novembre 1886.

La famille de Courten porte: de Gueules au globe d'or cointré de Sable et croisé d'or.

La terre de Bazoncourt, agrandie de plusieurs acquisitions notamment par celle des biens nationaux (voir sous IV) appartient toujours à la famille de Courten et forme deux importantes fermes louées à des particuliers.

Les propriétaires actuels (1938) sont:

1° Charles Albert de Courten, banquier à Sion (Suisse) pour 1/4

2° Eugénie de Courten, épouse de Paul Burgener, médecin à Viège (Suisse) pour 1/4

3° Jean Louis de Chastonay, Suzanne de Chastonay et Pierre Victor de Chastonay, à Sierre (Suisse) ensemble pour 1/4

4° Joseph de Preux et Gabrielle de Preux, à Sierre, ensemble pour 1/4.

L'ancien château (maison forte), dont on voyait encore des vestiges en 1885, était flanqué de 4 tours rondes; il a complètement disparu; la famille de Courten a fait construire un nouveau château, un peu près en face de l'emplacement de l'ancien.

Les Comtes de Créhang possédaient également des droits à Bazoncourt; leur héritière, la comtesse d'Ost-Frissland née comtesse de Créhang, fit ses aveux et dénombremements en 1688.

Parmi les particuliers ayant possédé des biens à Bazoncourt nous pouvons citer le Dr Nicolas Noirel, qui, lors de la Révolution était propriétaire d'une maison, de deux jardins fruitiers, 15 jours de terre, 2 mouées de vigne, 3/4 de fauchée de prés et plusieurs autres prés rapportant 6 voitures de foin; il fut inscrit comme ex-praticien sur la 1ère liste des émigrés, mais à tort; il prouva sa résidence successive à Bazoncourt jusqu'au 27 Septembre 1792; sa radiation définitive fut prononcée le 8 Floréal an V. (Gain, Liste des Emigrés)

III

Bazoncourt formait autrefois paroisse avec Vaucremont et Sanry pour annexes.

En conséquence du décret impérial du 30 Septembre 1807, Mgr Jauffret, évêque de Metz rendit le 28 Octobre 1808 une ordonnance relativement à la nouvelle circonscription des cure du diocèse.

La cure de Bazoncourt fut formée de:

Villages: Bazoncourt, Vaucremont, Berlize, Sanry

Hameaux: le moulin de Bazoncourt, celui de Sanry, Frénois et Fourcheux.

L'église actuelle, dédiée à Saint Christophe, date du milieu du siècle dernier.

L'abbesse de Saint-Pierre aux Nonains de Metz était patronne de la cure; cette abbaye en jouissait dès le milieu du Xe siècle.

Par une charte en date du dernier Lundi avant la Pentecôte de l'année 1235, Jean d'Aspremont, évêque de Metz, fit don

don de la cure avec ses dépendances à l'abbaye de Saint-Pierre, qui en avait possédé jusqu'à ce jour le droit de patronage "tranquillement et paisiblement", pour le soutien de son hospital, avec les grosses et menues dimes, toutes obligations et le droit de choisir le vicaire de cette église, "qui sera présenté à l'archidiacre d'abord, à l'Evêque ensuite, comme il est d'usage, et recevra d'eux sa charge". Cette donation fut approuvée par l'archidiacre de Metz le même jour, et confirmée par une bulle du Pape Grégoire IX. (Notes manuscrites de Mr l'abbé Vion)

Lors de la réunion des abbayes de St. Pierre et de St. Louis, la cure passe à l'abbesse de l'abbaye royale de St. Louis.

A la fin du XVIII^e siècle la paroisse comptait 150 communians et une famille calviniste.

Le revenu de la cure était de 600 livres; le curé avait en outre la jouissance des immeubles dépendant de la cure (beuvrot)

D'un état dressé le 10 Décembre 1658 celui-ci comprenait:

Saison du Gué.

3 quarterons en la folie, 1/2 jour en sorbier, 3/4 derrière Vaucremont, 1/2 jour dessous les Jean Gérard

Saison sur le chemin de Berlize.

1/2 jour de terre à la Haye, 3 journaux à la Croisette, 1 jour en reveillon.

Saison du moulin.

1/2 jour en la folie, 1 jour 1/2 au pommier sauvage, et 1 jour 1/2 au même lieu.

Le levant de 16 chars de foin à Bazoncourt

1 journal de vigen à Bazoncourt

3/4 de chenevières en deux parcelles

1/2 jour de vigne à Vaucremont

ensemble 10 jours 1/2 de terres labourables, 1 jour 1/2 de vignes, deux chenevières, le levant de 16 cahrs de foin,

et, en outre, 17 jours 1/2 de terres labourables et le levant de 6 chars de foin à Sanry.

L'abbaye de Saint-Pierre possédait une grange, dite la grange aux dimes et 3 portions de pré.

Les dimes étaient habituellement données à bail à des particuliers:

en 1692 François Thérèse de Haraucourt, abbesse de Saint-Pierre, loue les menues dimes à Didier Basein de Courcelles sur Nied pour 6 années à compter de la St. Georges

le 4 Mai 1711 l'abbesse Marguerite Duhamel loue les grosses dimes à Pierre Guerin, laboureur à Vaucremont et Catherine La Poinse, son épouse, pour 6 années

L'abbesse François Poussard de Ford du Vigeau loue les dimes le 29 Juin 1739 à Didier Bouchy et Mangin Eloy, de Vaucremont, et le 28 Juillet 1753 à Barbe Garelet veuve de Nicolas François, de Metz.

Suivant acte reçu par Me Grosset, notaire à Metz le 10 Avril 1786, Madame Charlotte Eugénie Comtesse de Choiseul, abbesse du chapitre royal et séculier de St. Louis de Metz, laisse à titre de bail pour 9 années, à Claude Verchamps, négociant à Bazoncourt et Anne Maire, son épouse, toutes les grosses dimes des ban et finage de Bazoncourt et de Vaucremont, même des terres qui forment le fixe de la cure (Appendice N°)

L'abbaye de St. Martin des Glandières y possédait également des biens; l'abbé Godefrois loue, en 1274, un jour de vigne appartenant à l'abbaye à "Beaudouin, à Androuin et à Jehan les trois frères de Bazoncourt." (Arch. départ. de la Moselle)

Voici la liste des curés de Bazoncourt, autant que nous avons pu la reconstituer:

En 1298, l'abbé Symon est curé de Bazoncourt (Rôles des bans de tréfonds de Metz)

Le 22 Décembre 1579, Guillaume Vivoni, curé de Bazoncourt ayant résilié ses fonctions, Anne d'Haussonville, abbesse de St. Pierre, nomme à sa place Didier Mengenetti, prêtre de Tulle.

En 1631 le titulaire de la cure est l'abbé Petit ou Potit, auquel succède Jacques Haquini.

Celui-ci démissionne en 1651; sur la présentation de l'abbesse Françoise de Haraucourt, Mgr Henri de Bourbon, évêque de Metz, nomme Nicolas Obelliane, lequel signe un acte de baptême le 14 Février 1653; il est décédé à Bazoncourt le 14 Mai 1665.

Jean dela Court ou de Lacour le remplace en 1666; il eut pour vicaire Martin Meurisse, ~~évêque~~ neveu de Mgr Meurisse, évêque de Madaure, suffragant de Metz.

L'abbé de la Court résilia ses fonctions purement et simplement entre les mains de l'abbesse suivent acte de Mes Rollin et Douzelots, notaires royaux et apostoliques à Metz, en 1673.

Il est remplacé l'année suivante par Jean Rambert, clerc de Metz; celui-ci exerça son ministère à Bazoncourt jusqu'à sa mort, arrivée le 28 Août 1727; il fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église, en présence de ses confrères Nicolas Maillefer, de Berlize, François Etienne, de Ban-St.-Pierre, d'Aymard, de Maizeroy et Demange, de Varize.

C'est l'abbé Rambert qui a fondé la chapelle de Sanry et, ~~vers~~ en 1696, la confrérie de Saint-Sébastien.

Vers la fin de son ministère les habitants de Sanry refusèrent de payer leur part aux frais de luminaire de l'église; ils furent condamnés au paiement par jugement de la justice de Bazoncourt du 7 Mars 1727; sur leur appel ce jugement fut confirmé par une sentence du Bailly de Metz, Théodore de Tschudy, seigneur de Colombey, du 27 Juillet suivant (Appendice N° IV)

Le 27 Septembre 1727 Jean Labbé, prêtre du diocèse de Metz est nommé à la cure; sa dernière signature est du 10 Février 1739; c'est sous son administration que la vieille église a été démolie.

Son successeur, Etienne Tressée, entre en fonctions le 2 Mars 1739 et exerce jusqu'au 16 Mars 1751, avec l'aide des vicaires François Rondeau (1748), Jean Béguin (1749), Lucas Alexandre (1751) et Jean Corsem.

Il fut inhumé dans le chœur de l'église le 16 Mars 1751. Le vicaire Jean Corsem est nommé curé le 1er Août 1752; il mourut en fonction le 12 Août 1791 et fut enterré sous l'ossuaire de l'ancien cimetière.

Il prêta serment le 6 Février 1791; la municipalité dressa le procès-verbal suivant:

"Aujourd'hui 8 Février 1791, le sieur Jean Corsem, curé de Bazoncourt, a prêté le serment requis par l'assemblée nationale, qui sont assujettis par l'article 39 du décret du 13 Juillet dernier, et réglé par les articles 21 et 28 du même mois, concernant la constitution du clergé.

En conséquence il a juré et affirmé d'être fidèle aux fidèles de sa paroisse et d'y veiller avec soin, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roy, de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et ~~acceptée~~ acceptée par le Roy. Ainsi que le présent serment a été prêté en présence de l'Assemblée générale de Bazoncourt et de l'Assemblée générale de Vaucremont ainsi que devant tous les fidèles y assistant.

Fait et arrêté par nous les municipalités; Ce que nous certifions sincère et véritable, le dit jour 6 Février 1791 et avons signé à l'original.

signé: Verschamps, maire
J. Corsem, curé
Lescasse, greffier

P. Elloy, maire de Vaucremont
Nicolas Renaux, officier
Didier Pauline, officier
Lacour, greffier

Ch. Bertrand, notable

Pierre Pallez, procureur. "

A la suite du décès de l'abbé Corsem les habitants adressèrent la demande suivante:

Ce jourd'hui 25 Août 1791 ~~sont~~ sont assemblés les assemblées générales de Bazoncourt et Vaucremont au domicile du sieur Verschamps leur maire, pour délibérer ~~leurs~~ leurs affaires et notamment pour voir la partie à prendre pour demander un curé. Vu le décès de Mr. Jean Corsem, ci-devant curé à Bazoncourt, nous avons arrêté d'une voix unanime que notre désir était de demander la personne de M. Marc Antoine Joly, vicaire à Sanry sur Nied, de la paroisse de Bazoncourt, aujourd'hui notre administrateur qui nous a été choisi par Mr. l'Evêque et Mr. le Grand Vicaire du département de la Moselle. Nous avons jeté les yeux et nos intentions et désirons d'avoir Mr. Joly pour notre pasteur, vu que depuis vingt ou vingt et un mois qu'il est vicaire à Sanry, vu qu'il enseigne bien les enfants ainsi que le peuple qui en est très content.

C'est donc pourquoi Messieurs nous vous prions Mr. l'Evêque et Mrs les Electeurs du District de Boulay de vouloir bien nous donner pour pasteur Mr. Marc Antoine Joly pour curé de Bazoncourt.

Fait et arrêté en séance tenant à Bazoncourt les jours et au avant dit.

signé: Verschamps, Ch Bertrand, Nas Renaux, Nas Dausse, F Bertrand, F Jacquot, F Thomas, F Cuny, Pierre Veraige, Bre Maguin, Mlle Bertrand, Mlle Corsem, J Gury, Lescasse, Didier Poline, Pierre Elloy, Lejeune, Masson, G Grandgirard, Jean Martin, Pierre Pallé, Pierre Houzelle, Lognon, Hocquard, Roget F.

Il leur fut donné satisfaction ainsi qu'il résulte d'un extrait du procès-verbal des séances du corps électoral du District de Boulay, des 22 et 23 Septembre 1791;

"Il a été ensuite procédé à l'élection d'un curé pour la cure de Bazoncourt, vacante par mort. Au 1er tour de scrutin, Mr Marc Antoine Joly, vicaire à Sanry sur Nied et administrateur de ladite paroisse de Bazoncourt, ayant réuni 23 suffrages entre 24 votants, a été proclamé curé de Bazoncourt. signé: Stourm, président, Auburtin, scrutateur, Steinmetz, scrutateur, Flosse le cadet, greffier.

L'abbé Joly prêta immédiatement le serment suivant:

"Où, toujours je manifesterai ma soumission aux lois de l'Etat; où, toujours je serai fidèle à la nation, à la loi et au Roy et je maintiendrai la constitution civile du clergé, selon les décrets.

Pour preuve, je signe: Joly, curé de Bazoncourt.

Il prit possession de la cure par une déclaration faite le 9 Octobre suivant, avant la célébration de la messe paroissiale en présence de la municipalité et "de la garde nationale étant sous les armes".

En exécution de la loi du 20 Septembre 1792, le Conseil municipal fait saisir les registres de la paroisse; à partir de ce moment le curé cessa d'inscrire les noms des enfants qu'il baptisait.

Le 2 Thermidor an III de la République, Joly déclara à la municipalité "qu'il se propose d'exercer le ministère du culte connu sous la dénomination de la religion catholique apostolique et romaine dans l'étendue de la commune." Acte lui fut donné de sa soumission conformément à la loi du 11 prairial an III.

L'abbé Joly paraît avoir quitté Bazoncourt vers la fin de 1797 ou au commencement de 1798; en Octobre 1800 il résidait à Saily-Achâtel.

L'interim paraît avoir été géré par Mr Leblanc, ancien curé de Villers-Stoncourt pendant les années 1798, 1799 et 1800 et ensuite par Mrs Damien, Chelin et Grignot; ni l'un ni l'autre n'ont laissé de registres; ils ne sont connus que par les déclarations des parents des enfants qu'ils ont baptisés, consignés dans les registres de la paroisse des années 1808 à 1811.

En Octobre 1802, Dom Maire Nicolas Joseph, bénédictin de St Arnould, est nommé à la cure, mais les registres ne commencent que le premier Janvier 1808.

Le 22 brumaire an XI il se présenta devant le maire pour prêter le serment prescrit par la constitution; il quitta la paroisse le 20 Novembre 1808 et jusqu'à l'arrivée de son successeur elle fut administrée par l'abbé Hippert, curé de Remilly.

Remy Blondin, ancien religieux de l'ordre des Prémontrés, remplaça Dom Maire le 21 Février 1809; il mourut à Bazoncourt le 15 Mars 1817 et fut inhumé dans l'ossuaire.

Il eut comme successeur Jean Baptiste Cognon, ordonné prêtre le 11 Mars 1815, qui prit possession le 30 Mars 1817; sa santé ne lui permettant pas de bination, il fut nommé le 24 Novembre 1821, vicaire à Briey, puis curé à Jouy aux Arches, où il est décédé en Janvier 1848.

Son successeur, Michel Kester, exerça jusqu'en 1829, époque à laquelle il entra comme aumônier dans un régiment d'infanterie; mis en disponibilité lors de la Révolution de Juillet, il retourna en Alsace, son pays d'origine.

Joseph Poinsignon, natif de Thimonville, ordonné prêtre le 11 Mars 1825, lui succéda en Juillet 1830; il quitta Bazoncourt en 1838 pour Courcelles-Chaussy, où il est décédé le 27 Mars 1864. Pendant la vacance qui suivit son départ la paroisse fut administrée par l'abbé Coutveniger, curé d'Ancerville.

En Mars 1839, l'abbé Eblinger, de Narbéfontaine, vicaire à St. Vincent de Metz, est nommé curé; il quitta la cure en 1844 pour Brainville et fut remplacé par Jean-Baptiste Guitte, natif de Longeville lès Metz, qui devint définitif et mourut

à Bazoncourt le 28 Février 1869; il fut inhumé au cimetière actuel dans un terrain affecté aux concessions à perpétuité.

Le nouvel intérim fut rempli par l'abbé Alexandre Zabbé curé d'Ancerville.

Hubert Vion fut nommé curé le 1er Juillet 1869; né à Noisseville en 1824, il fut ordonné prêtre le 8 Octobre 1848; successivement professeur à Sierck, vicaire à Saint-Vincent de Metz, curé d'Avrille Failly et de Silly sur Nied.

L'abbé Vion s'occupa activement du folklor local; il a publié un nombre considérable d'articles en patois, notamment dans la "Gazette de Lorraine", et a laissé en outre beaucoup de notes sur Bazoncourt et Berlize, qui ont été mises à notre disposition.

Il mourut à Bazoncourt le 17 Novembre 1896 et a été inhumé dans l'église, à côté des fonds baptismaux.

Il fut remplacé par l'abbé Jean Baptiste Alfred Godot, né à Moncheux le 21 Juillet 1852, qui exerça son ministère à Bazoncourt jusqu'à son décès, arrivé le 15 Juin 1922.

Son successeur fut Monsieur l'abbé Joseph Belloy, encore en fonction (1939)

IV.

Sous la République Messine, Bazoncourt était soumis à la juridiction des Treize de la Justice de Metz et, ensuite à celle du Bailliage présidentiel de Metz.

La création des maires et autres officiers municipaux appartenait au seigneur.

Nous avons retrouvé les noms de plusieurs maires et régents d'école.

Maires:

- 1708: Pierre Le Bois
- 1723: Georges Le Rond
- 1727: Barthélemy Hocquard
- 1740: Jean Pierre Ferry
- 1747: François Le Moine
- 1756: François Willaume
- 1784: François Fassenez
- 1788: Gaspard Maire
- 1791: Claude Verchamp.

Ce dernier démissionna en 1794 lors de sa nomination comme juge de Paix et fut remplacé par Lescasse.

Régents d'école:

- 1727: François Lerond

Le 5 Novembre 1795 nomination de François Masson, qui exerçait déjà depuis 1766; comme maître-d'école, chantre et sonneur les dimanches, jours de fête et d'orage. L'écolage est fixé à: 25 sous par ménage et 25 sous par enfant dans l'ABC jusqu'au manuel et 40 sous pour ceux apprenant l'écriture.

En 1802 Nicolas Remy est maître d'école.

Le numéro d'Avril 1822 du "Journal de la Moselle" contient l'annonce suivante:

"La place de maître d'école et de chantre à Bazoncourt est vacante.

On demande un brevet de capacité; il devra enseigner le catéchisme, les principes de la religion et le respect des supérieurs; le traitement est de 250 fr par an pour le service de l'Eglise outre le casuel; il sera logé et touchera l'écolage."

Le 9 Mars eu lieu l'assemblée de la communauté pour l'établissement du Cahier des doléances; il y eut 46 comparants dont 8 femmes.

Le texte en a été publié par Mrs Dorveau et Lespand (Documents sur l'Histoire de la Lorraine publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, Metz)

25 comparants ont signé: François Thomas, Nicolas Renaux, Gaspard Maire, François Vezon, Noirel, Michel Corsem, François Royer, Charles Bertrand, Pierre Palé, F. Bertrand, Nicolas Dausse, François Vatrín, François Masson, Pierre Cuny, Michel Bertrand, J. François Jacquot, D. Stoffele, Clément Dory, J.P. Mathiotte, Grégoire Gusse, C. Verchamps, Charles Damand, Pierre Maguin, F. Grandjean, Dominique Bertrand.

N'ont pas signé: Barbe Fery, Barbe Pilla, François Portemaire, François Jennesson, François Cuny, veuve Henri Hanne, François Joly, François Cuny fils, veuve Herment, veuve Grégoire, François Humbert, veuve Brejon, veuve Vallner, Clément Poline, veuve Thiriex, J. Harmand, J. Demange, Pierre Rurangé, Clément Liné, Nicolas Delarivière, Pierre Grandgirard.

Le 18 Février 1791 la municipalité procéda, conformément au Décret de l'Assemblée nationale des 20, 22 et 23 Novembre 1790, à la division du ban, lequel fut partagé:

Les terres labourables en 55 Sections, les prés en 24 et les vignes en 16 sections.

Le 10 Janvier 1794 le curé donna lecture du décret relatif à l'enlèvement des crois et emblèmes royaux; le citoyen maire Verchamps donna des explications et fut vivement interrompu par les officiers municipaux de Vaucremont; après insultes réciproques, ces derniers se retirèrent en emportant les emblèmes.

La municipalité procéda à l'inventaire de tous les effets de l'église le 25 Janvier suivant.

La vente par adjudication des biens "nationaux" eut lieu par le ministère du Directoire du District de Boulay en 4 lots en 1791; les quatre lots furent adjugés à Monsieur Louis François Régis de Courten:

Le 14 Février, les biens dépendant du beuvrot de ~~xxx~~ la cure consistant en 14 jours $1/2$ et 13 verges de terres labourables, aux trois saisons, 7 fauchées et 34 verges de prés, 6 mouées de vignes et un demi jour de chenevières, pour 9050 livres;

le 12 Avril, la Grange aux dîmes dépendant de l'abbaye de St. Louis, située à côté de l'Eglise, pour 800 livres;

le 16 Mai, trois portions de prés appartenant à ladite abbaye, situées aux lieux dits: pré l'abbesse, pré du taureau et au long andain, d'une contenance totale de 8 fauchées $1/4$ $3/8$ mes et 11 verges, pour 4300 livres;

et le 23 Août les biens de fabrique et de fondations formant le reste des biens nationaux, composés de 2 jours $1/4$ de terres labourables, 3 fauchées de prés, 3 mouées de vignes et une chenevière derrière l'église, pour 2200 livres;

Les conditions de paiement étét fixées ainsi qu'il suit: 12% du prix total payables dans les 15 jours de l'adjudication; le restant se divise en 12 parties égales dont on paye une partie tous les ans à l'anniversaire de l'adjudication, avec les intérêts à 5% du capital restant pour un an.

B e r l i z e

en patois Blihhe, était jusqu'en 1812, commune indépendante avec Fourcheux, Frécourt et Fresnois pour annexes.

Le "Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle" de Mr de Bouteiller donne les variantes suivantes du nom:

Bisizia (1061), Burlixe (1440), Brelise (1491) Burlise (1544), Buclise (1544), Burlize (1544) et Berlisse (17^e siècle).

Ce modeste village a toujours été exposé aux dévastations des nombreuses guerres du Pays messin.

D'après la tradition populaire recueillie par Mr l'abbé Vion, ancien curé de Bazoncourt, les maisons de Berlize auraient été brûlées par les hordes d'Attila; et les Hongrois auraient dévasté la contrée en 910, 914, 926, 937 et 954; mais aucun document ne vient appuyer cette tradition.

Le premier document connu relatant de nom de Berlize est une charte de l'année 1061 conservée aux Archives départementales de la Moselle à Metz (voir sous II)

A partir du 15^e siècle les chroniqueurs messins fournissent de plus amples renseignements sur les malheurs de cet endroit.

Le 15 Septembre 1404, Philippe Comte de Nassau et de Sarrebruck, Jean Comte de Salm, Gérard de Boulay et Jean d'Aultruy seigneur d'Aspremont, accompagnés de 1500 chevaliers et ecuyers, font la guerre à Metz et dévastent Volmerange, Les Etangs, Berlize et Pange.

" Puis avint que sgr. Phelippe conte de Nausowe et de Sarbruche, sgr. Jehan conte de Saulme, sgr. Gueirard sgr. de Boulay, Jean Daultier sire d'Aispremont firent guerre a ciaulx de Metz et leur guaingnont et abatont Wormerange (Volmerange) les Estans, Burlixe et Painge et plusieurs autres lieux, et firent gros et griefz dompmaiges en feu ~~en pluxours autres lieux autour de Metz; pour ce~~ ~~reanson de leur pays~~ et empourtont XIIII florins de ciaulx de Metz pour la reanson de leur pays portan que les grains estient plainnez a la Ste. Croix en Septembre sans nous a avoir confort ne ayde dudit roy Ropert; de quoy il n'en avint mie grant bien.

Puis la paix faite de la dite gueire, il convint faire une taille en Metz pour avoir argent pour les XIIII florins dessus dis a paier et pour les frais et despenz c'ons avait fait tant en soldoieurs comme en autre manière. De quoi grant devision en avint en Metz les ung contre les autres." (Chronique de Jacques d'Esche publiée par G. Wolfram. Volume IV des Documents sur l'Histoire de la Lorraine)

"Et de toutes les forteresses qu'ils prindrent, appartenant aux seigneurs de Metz, ils vuident tous les meubles et les firent tous meneirs à Viviers et à Boullay. Et semblablement pillont et prindrent aux pauvres gens tout ce qu'ils pouvoient osteir". (Huguenin: Chroniques Messines)

Pris au dépourvu, les Messins versèrent une indemnité de 13000 florins à ces seigneurs, pour les éloigner du pays, afin de couvrir cette somme, importante à l'époque, ainsi que les autres frais occasionnés, il fallut établir, en 1405, un impot extraordinaire, dit "taille", auquel furent soumis tous les villages du Pays Messin.

" Hannés Crantze et Blaise coururent tousiour sur la terre de Metz, et n'y avait homme qui osait aller ij lue long hors de Metz, sans grant compaignie. Et, de fait, le dit Hannés Crantze vint coure à Brelise et Witoncourt, en la sepmaine de la Snt Anthoine, et y firent grant dompage.

Item le XXVe Jour de Janvier, jour de Snt Pol, le dit Crantze courut à Demangeville et à Sanry sur Niedz et y prinrent gens, bestes et autres biens, et brullet une moisteresse à Demangeville, appartenant au Sr Conrairt de Serrières."

Dans l'état dressé à cet effet (publié par Mr de Mardigny), Berlize figure parmi les "villes et gaignages que ne veulent obeyr, pourtant qu'ils ont estait airs en tout ou partie cest année et ne nont point repporteir lor feulz ne lor bestes."

En 1442, le mardi lendemain de la St. Remy, Henry Bayer, Philippe du Chastellet et autres seigneurs arrivent à Ancerville au point du jour, y brulent quarante maisons et mettent également le feu à Berlize.

Les Messins se mirent à leur poursuite et les battirent près de Château-Bréhain. (Huguenin: Chroniques Messines.)

Pendant le siège de Metz en 1444, Berlize est occumé par 25 chevaulx des gens du connétable de France, Arthur de Richemont.

En 1491, Hannés Crantz de Geipoltzheim, accompagné de Blaise de Flocourt, vient à Berlize le jour de la Saint-Antoine et y fait de grans dommages, ainsi qu'à Vittoncourt. (Journal de Jean Aubrion)

6000 Bourguignons au service du Roi des Romains logent, en 1492, dans les villages le long de la Nied et les dévastent; Berlize est probablement du nombre. (Das Reichsland Elsass-Lothringen)

En 1517, Berlize est de nouveau dévasté, cette fois par les troupes du Philippe Schluchterer pour les raisons suivantes:

En 1512 un bourgeois messin, Pierre Burteaux dit Souffroy, peu considéré, était en procès avec la cité ~~xxxx~~ au sujet d'un héritage. Les enquêtes ayant démontré l'injustice de ses prétentions, et désespérant de les faire réussir en justice, il entreprit de les réaliser au moyen de ses propres forces. Il s'associa avec des routiers et coureurs d'aventures et attaqua les marchands de Metz sur les routes, leur enlevant marchandises, argent et chevaux.

Il transmit, en 1514, ses droits à Philippe Schluchterer, comte d'Effenstein, dont il s'était déclaré vassal. Celui-ci continua d'attaquer les marchands, notamment sur la route de Francfort. Une expédition envoyée contre lui par les Messins sous le commandement de François de Gournay, fut sans résultat.

A la demande de la Cité; Schluchterer fut mis au ban de l'Empire, mais cela ne produisit aucun effet, car en 1517 il pénétrait avec ses troupes dans le Pays messin, mettant tout à feu et à sang.

Philippe de Vigneulle relate ces faits dans ses Chroniques sous le titre de "Guerre Pierre Burtal" comme suit:

"Par les raisons devant dictes, devés entendre se le povre peuple estoit desconforté, tant par la famine qui res-
gnoit comme pour la mortallités, qui s'enforsoit de jour en jour. Et tellement que l'on avoit desjay tout oubliés la grant peur et la crainte que l'on avoit heu des ennemis, qui alors estoient sur les champs en airmes, comme on disoit; et ne s'en parloit plus. Par quoi, yceulx voyant le peuple ainssy endormis, par ung dimanche XVIIIe jour d'Octobre, jour saint Luc évangeliste, vinrent de plein jour les ennemis, environ IIIIxx ou cenc chevaulx, se frapper dedans le ban Saint Pierre, à trois bonne lue de Mets. Et la ont bouttés le feux en ung villaige nommés Burlixe, auquel y avoit environ XXX maison, appartenant a seigneur Claude Baudoiche, chevalier; et fut le dit villaige tout airs, réservés quaitre maison; car, après ce qu'il eurent tout chairgiez, pelle (poêles) et tuppins, (pots de terre ou de fer) et tout ce qu'il leur pleit prendre, il ont bouttés le feux par tout, et en plein midi. Et y prindrent V prisonnier. Puis retournirent arrier à Longeville

en Allemagne (Longeville lès Saint-Avold) auquel lieu ce tenoit la foire; et là avoient laissiez le leur compaignons pour apprester le souppés. Et estoient ces gens ^{icy} au devant dit Phelippe Sluster et a capitaine Francisque, pour le fait de Pierre Burtal, comme cy devient est dit. Et, alors que ce fu fai estoit le seigneur François le Gournaix en son chatiaulx de Viller, luy et toutes sa famille, fuyant pour la mortalités. Et pareillement estoit messire Claude Baudouche au chasteaulx de Penge, qui est environ à demi lue près de la dicte Burlixe. Et, les premier nouvelle qui en vinrent à Metz, ung compaignon de Franconrue les apourta, laquelle à ce jour estoit allés à la dicte Burlixe pour le lundemains ^{baitre} sa moysson et la recueillir: mais, quant il vint près et vit la ville en feux et flames, il s'en retournait arrier, et tellement ait cheminé que, environ une heure de nuyt, vint arriver à la porte aux Allemans, qui estoit desjay fermée. Et, après qu'il fut interrogués dès dessus la muraille, on le laissait entrer dedans la ville; puis ait contés la vérité. Et je ~~sçay~~ le sçay a vray: car moi meisme, l'escripvains de ces présentes, qui en celle sepmaine gairdoie à la porte, fut celluy qui le interrogais, et puis le menais perler a seigneur Jehan le Gournaix, a seigneur Regnault du Neuf bourg et a seigneur Phelippe Dex, pour et affin de leur dire ces nouvelles. Aussy le temps estoit alors merveilleusement mal disposés: car, celle nuyt et environ deux ou trois devient, il vantoit et faisoit le plus orible temps de jamais. Toutteffois quelques troublez que le temps fut, le feux estoit cy grans et cy fort alumés, que environ les IX heure de nuyt, nous vismes plainement reluire l'air androit là où estoit le feux dès dessus ~~la~~ tout de la porte aux Allemans" (Bruneau: La Chronique de Philippe de Vigneulles. Tôme IV page 239)

Cette guerre ne se termina qu'en 1518. La paix fut "cristée" par Martin, clerc des Sept de la Guerre le "Lundi, vigille de Nostre Dame nativité, VIIe jour de Septembre XV cenc et XVIII. (Bruneau: Ouvrage cité Tôme 4 page 278)

Nouvelle dévastation de Berlize en 1635, pendant la guerre de trente ans, par les troupes impériales de Gallas.

Jean Bauchez, greffier de Plappeville, a consigné les faits dans son Journal dans les termes suivants:

" En 1635, Gallas, à la tête des impériaux, avec une partie de son armée, envoya ruyner et piller les places d'alentour que tenoient les François; premier assiégea Saint-Avolx, brulla le bourg de Bollas (Boulay), aussi Courcelles au ban de Chaussy et Fristot, mit tous les places au fil de l'espée et en exille, tous les villaiges près St. Avolx et jusqu'à Besoncourt et print les chasteaux de Villers, de Painge, Laquenexy et celui de Berlix, pillèrent tous les bleds, aveines, herdes, bestailles, tout ce qu'estoit dedans, que les pauvres gens d'alentour y avoient fuy, prenoient les bleds en graine, en paille, et le menoit où ils estoient campés pour eux faire des Loges et chahuttes et pour eux coucher.

Au reste tous les hommes, femmes, filles, enfants qu'ils rencontroient, ils les mettoient à martir, les ung coupoient la langue, les bras, les génitoires, aux autres ils les pen- doient à la fumier, autres qu'ils leur faisoient boire du clin de vache trois ou quatre seaulx, puis ils sautoient sur le ventre des pauvres patients pour les crever; jamais Atty- la n'y fut plus cruelle que ces tirans ^{crawaces}. (Croattes)"

En 1638, le pays étant toujours en danger, la ville de Metz envoya ses bourgeois tenir garnison dans les châteaux-forts dépendant du Pays messin, entre autres à celui de Berlize; ils se relayaient tous les trois jours, tant pour la garde du château, que pour rentrer les moissons.

Déjà en 1442 les seigneurs Treize de la guerre avaient envoyé Hinzellin de Morhange comme capitaine du château avec 25 chevaux pour y tenir garnison.

Le Pays fut tellement éprouvé pendant la Guerre de Trente ans, que cinquante ans plus tard Berlize ne comptait encore que huit habitants.

La supplique suivante, adressée en Septembre 1688 à l'Intendant de la Généralité de Metz, donne une idée de la misère dans laquelle était plongé le pays:

"Supplient humblement le Maire et pauvres gens du village de Berlize au Pays messin, disant ne sont qu'au nombre de huit tous artisans et vigneron, ne faisant aucun labourage par eux même à cause de leur misère et pauvreté et ne vivant que du travail de leurs mains et de quelques vaches qu'ils tiennent à chancre, ce que Votre Grandeur a toujours considéré, comme bien informée de la vérité de la chose.

Mais d'un autre côté, ils ont le malheur que le nom de leur village se trouve compris dans les routes qui viennent directement de la cour, de sorte que de temps en temps, ils souffrent du logement, qui achève de les accabler, et en dernier lieu le Dimanche 26 Septembre dernier, un bataillon du Régiment de Feuquières, composé de seize compagnies complètes, avec le Grand Etat-major, ce qui faisait en tout près de 1100 personnes outre 66 chevaux d'officiers, sortant de la Ville de Metz, vinrent coucher audit lieu de Berlize, où ils furent obligés de camper, les maisons et les cabanes des suppliants étant trop petites pour les recevoir, n'y ayant d'ailleurs aucune grange ni maison de labour sur pied, celle du seigneur du lieu dans le château a été brûlée pendant la dernière guerre, étant encore en ruine et masures; et quoique le commandant dudit bataillon ait donné tous les ordres pour la discipline des soldats et empêcher les désordres, la pluie étant survenue pendant la nuit il ne put empêcher que lesdits soldats ne se jetassent dans les dites maisons, où ils prirent la plus grande partie des fourrages que les suppliants avaient amassés pour la nourriture de leurs bêtes pendant l'hiver; coupèrent et brûlèrent les haies des jardins et entrèrent dans les vignes où ils firent des dommages extraordinaires pendant et durant la même nuit, de manière que les pauvres suppliants en sont presque ruinés, y en ayant la moitié d'entre eux qui sont obligés d'aller mendier leur pain, parce que outre leur fourrage, ils prirent aussi le peu de grain qu'ils avaient amassés de côté et d'autre pendant la moisson, et seront contraints enfin d'abandonner le village s'il vient encore un logement etc. (Copie dans les notes manuscrites de Mr l'abbé Vion.)

Cette destruction de 1635 semble être la dernière subie par ce village.

En Juillet 1590, les troupes lorraine sous le commandement du Duc Charles III et de son fils le Marquis de Pont, venant s'établir à Moulin pour bloquer la ville de Metz, s'emparèrent de divers châteaux des environs, entre autres de ceux de Berlize et Pange. (Cl. Derblay: Roger de Comminges, sieur de Saubolle.)

Pendant la guerre de 1324 Thiébaut et Stévenin Faulquenel étaient lieutenants de capitaine à cheval (chevaucheurs).

Au Xie siècle Berlize était en possession de la famille des Duc de Luxembourg ou de Haute-Lorraine.

Par une charte de 1061, déposées au Archives départementales à Metz, Adalbéron III, 50me évêque de Metz (1047 - 1072), fils de Frédéric Duc de Luxembourg ou de Haute-Lorraine, fait donation au Chapitre de la Collégiale de Saint-Sauveur de Metz, alors en construction, de son franc-allevé de Bisizia, avec toutes les dépendances, maisons, église, chapelles, champs cultivés et en friche, prés, paturages, eaux, sources, fontaines et moulins, à l'exception d'un sixième qui appartenait par héritage à un Comte Conrard, de la famille des Comtes de Pierre-Percée, appartené aux Comtes de Haute-Lorraine et dont les héritiers et successeurs furent, au XIIe siècle, les Comtes de Salm (Die alten Territorien des Bezirks Lothringen)

Par la suite Berlize devint siège d'un fief avec justices haute, moyenne et basse, qui a appartenu à plusieurs familles messines.

En 1404 la seigneurie de Berlize appartient à Catherine, fille de Jaicomin Faulquenel, du paraige Saint-Martin, dont la famille passe pour une des plus anciennes de Metz.

Au commencement du XVIe siècle, Claude Baudoché, du paraige de Pont-Saïlly, chevalier, seigneur de Moulins, Pange, Sainte-Barbe et d'un grand nombre d'autres lieux, maître-échevin en 1501 et 1522, est aussi seigneur de Berlize.

Il avait épousé, le 17 Août 1498, Philippe, fille de Conrard de Serrière, seigneur de Sillet, voué de Nomeny, et de Philippe d'Esch; de ce mariage naquirent deux enfants, dont Claude, dame de Pange, décédée en 1541, et qui avait épousé le 8 Février 1518 René de Beauvau, baron de Manonville et de Rorthé, seigneur de Noviant aux Prés, Tremblecourt et Manonville, sénéchal du Barrois, conseiller et chambellan du Duc Antoine de Lorraine, à laquelle revint la terre de Berlize au décès de son père.

René de Beauvau se signala en 1509 à la bataille d'Agnadel, où il fut armé chevalier par le Roi Louis XII, et mourut en 1549; lui et son épouse furent inhumés dans l'église de Noviant aux Prés; leur mausolée, oeuvre du célèbre sculpteur lorrain Ligier Richier, se trouve actuellement au Musée Lorrain à Nancy.

Par contrat passé à Saint-Mihiel en 1550, les biens de René de Beauvau et de Claude Baudoché furent partagés entre leurs onze enfants; Pange et Berlize furent attribués à Jean de Beauvau.

~~Par contrat~~ Le 22 Mars 1566 les Treize de la Justice de Metz rendirent un jugement maintenant une saisie pratiquée par les religieux Carmes au sujet des arrérages d'un cens, contrairement à la demande de Thiébault ~~Watier~~ Watier, receveur du sieur Jean de Beauvau, seigneur de Berlize (Archives départementales, Metz)

En 1572 Berlize est passé entre les mains de Daniel de Barisy ou Barisey, écuyer, seigneur de Verny, Augny, Charly etc., voué de Montigny, fils de Michel de Barisy, maître-échevin en 1533 et 1536, d'une famille originaire du Barrois, venue se fixer à Metz au commencement du XVIe siècle et reçu au paraige de Jurue; et qui avait épousé Philippe Desch, fille de Philippe Desch, seigneur de Chény et d'Ermengarde de Gournay.

Daniel de Barisy avait épousé une fille de Regnault de Gournay, seigneur de Villers; il appartenait à la Religion réformée

et fit partie de la délégation envoyée par les Protestants de Metz à Paris le 10 Septembre 1585 pour obtenir que l'ordonnance défendant l'exercice de leur religion ne fut par prononcé à Metz.

Il mourut peu après, en 1586 ou 1587, et la seigneurie de Berlize passa à sa fille Hudith, dame de Berlize, Voisage et Verny, née en 1572 et qui épousa, le 11 Juin 1595, Jacques ou Gaspard de Chastenay, seigneur de Lanty, dont elle n'eut qu'une fille, Aimée de Chastenay, dame de Berlize, Voisage et Buchy, née en Juin 1598, mariée le 29 Juin 1614 à Gabriel, Comte de Montgommery.

Daniel de Barisy avait laissé deux autres filles:

Aimée née en 1578, dame de la Horgne au Sablon, qui s'intitula également dame de Berlize et qui épousa en lères nocces René de Sickingen, seigneur de Landstuhl et en 2mes nocces Benjamin d'Aumale, seigneur de Marches et décéda le 29 Juin 1636

et Marie, née en 1571, dame de Pournoy la Grasse, Augny et Jury, qui épousa par contrat du 4 Mai 1598, François de Sons ou de Son, écuyer d'écurie de la maison du roi, seigneur et vicomte de Monanteul.

Le 28 Juin 1681 Arnould Saladin d'Anglure, Marquis de Coublan, fait son dénombrement au Bailliage de Metz et s'y déclare seigneur haut justicier, moyen et bas, sans part d'autrui, du village de Berlize, en sa qualité d'héritier bénéficiaire de feu Madame Françoise du Chastelet, sa mère.

Peu après, le 1er Décembre 1682, un nouveau dénombrement est fait pour Berlize par Charles François Philippe Henry du Hautoy, comte de Beye, époux de Marguerite Elisabeth de Savigny, qui se déclare propriétaire de la seigneurie pour un quart, conjointement avec le sieur Marquis de Coublan et une dame de Moucha, propriétaires du reste, comme provenant de la succession de feu Mr. Jean de Ligniville, chevalier, comte de Beye (appendice N° I)

En 1690, Nicolas Bollioud, de St. Julien en Forez, greffier en chef criminel et civil du Parlement de Metz, est devenu seigneur de Berlize; il était originaire du bourg d'Argental près de Lyon et avait épousé le 10 Mars 1671, Barbe Philippe Sergent, fille de Laurent Sergent, dont il eut quatre enfants.

Ses armes étaient: d'azur au chevron d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois besans d'or.

Nicolas Bollioud est décédé à Metz le 20 Septembre 1693 et fut inhumé à Saint-Gorgon.

Berlize passa à sa fille Françoise Madeleine, née le 16 Janvier 1674; elle avait épousé, paroisse Saint-Gorgon, le 5 Juillet 1692, François Alexandre Legrand ou Le Grand, conseiller au Parlement, né à Ligny le 14 Juin 1663, fils de Nicolas Le Grand, procureur général du Duc de Luxembourg et de dame Jeanne de Nay.

Legrand portait: d'or à un lion naissant de sable, coupé d'azur à une rose d'argent.

Il mourut à Metz le 14 Janvier 1705 et fut inhumé à Saint-Gorgon.

La veuve se remaria le 5 Septembre 1706 à Louis Fériet, écuyer, seigneur de Verny; il était conseiller au Parlement de Metz, né le 25 Février 1674 de Paul Fériet, seigneur de Verny, avocat, aman, habitant rue Mazelle et de dame Anne de Flavigny.

La famille Fériet était originaire de St. Nicolas de Port et s'était fixée à Metz en 1525.

Fériet fut nommé président à mortier le 8 Août 1708 et décéda le 7 Février 1737; il fut inhumé à l'église Saint-Martin, dans l'un des tombeaux de ses ancêtres.

Du mariage Fériet-Bollioud naquirent cinq enfants, dont Marie, née le 13 Septembre 1711, à laquelle revint Berlize; elle épousa le 12 Février 1743 à Saint-Martin, Mathias Louis de Vauborel, chevalier, capitaine de cavalerie au Régiment de Fienne; elle mourut le 1er Décembre suivant, laissant un fils Louis Gabriel Malo, qui devint seigneur de Corny, brigadier des armées du roi, maître de camp, commandant au Régiment Royal Roussillon-Infanterie, chevalier de Saint-Louis.

Fil emigré et F. à Suresbourg (Hongrie) 19/7 1819
Monsieur de Vauborel vendit la terre de Berlize en 1781 à Pierre François Marie, Comte de Courten, lieutenant-colonel d'infanterie, lieutenant des gardes suisses, deuxième fils de Pierre Hildebrand de Courten, seigneur de Bazoncourt, et de Catherine Gillard (voir sous Bazoncourt)

Né à Valenciennes le 29 Septembre 1750, Mr de Courten épousa en 1787, Henriette Elisabeth de Réverseaux, fille de Philippe Jacques Isaac Guéau de Gravelles, marquis de Réverseaux, intendant de la province d'Aunis et Saintonge et d'Elisabeth Charlotte Bartelemot Sorbier; le contrat de mariage fut passé pardevant Me. Lefèvre, notaire au Châtelet de Paris, le 13 Février 1787.

Il fit ses aveux et dénombrement le 27 Mars 1783; à cette époque le terre de Berlize comprenait outre le château en partie détruit, 10 à 12 arpents de jardin, 6 jours de vigne, environ 400 journeaux de terre labourables et 200 journeaux de bois taillis (appendice N° II & III)

Mr de Courten vendit l'ancienne terre de Berlize en 1802 pour acheter le domaine de Lulli, dans le canton de Fribourg en Suisse, où il se retira l'année suivante.

Nommé au grade de maréchal de camp par Louis XVIII en 1814, il fut créé, en 1819, Comte, titre transmissible à ses descendants mâles par ordre de progéniture; il est décédé à Lulli le 13 Avril 1839.

L'ancien château-fort était flanqué de quatre tours et entouré de fossés; détruit en 1404, il fut reconstruit peu après; brûlé partiellement en 1635 pendant la guerre de Trente ans, il fut complètement détruit par un incendie vers 1783; son souvenir n'est conservé que par une partie des murs du jardin (lieudit derrière la cour) et une partie des fossés servant actuellement de gué.

Plusieurs particuliers étaient également propriétaires à Berlize, ainsi qu'il ressort des bans de tréfonds et des registres de la Bulette de Metz:

Werias de Berlize prend ban, en 1251, ban sur un demi jour de vigne situé en Montains, pour deux sols et demi de cens à Saint-Eucaire,

en 1262, Alexandran de Maizeroy et Lambelin de Berlize prennent ban pour l'Eglise de Berlize "sus toute la droiture que Burtignon Gueppe avoit au ban de Fraignoi sans la dîme de Chauillon (Chevillon)

en 1298, Richard Wairenelz prend ban sur une pièce de vigne qu'il a acheté de Richard le clerc, fils de Lambelin, boulanger à Burlixe

Joseph Gérardin, régent d'école, fait acquisition de divers immeubles à Berlize, de Barthélemy Lossin, suivant acte de Me Maupin, notaire, du 15 Décembre 1740, pour 300 livres

Suivant acte de Me Bernhard, notaire à Metz du 24 Avril 1749, Jacques Pérolle, admodiateur à Berlize acquiert des immeubles de Pierre Bertrand pour 572 livres.

Jean François, de Bazoncourt, fait acquisition le 17 Mars 1766, d'une maison à Berlize sur le dieu Pierre Elloy, pour 610 livres.

III

Berlize était soumis, sous la République messine, à la juridiction des Treize de la Justice de Metz; après l'établissement du parlement de Metz, la commune dépendait du bailliage présidentiel de Metz; il n'existait un juge seigneurial pour Berlize et Bazoncourt.

La coutume en vigueur était celle de l'Evêché de Metz.

La nomination du maire et des officiers municipaux appartenait au seigneur du lieu.

Voici les noms de quelques maires et autres officiers municipaux de l'ancien régime:

Maires:

1722: Claude Bernard
 1782: Claude Godfrin
 1783: Nicolas Bazin
 1784: Nicolas Godfrin
 1785-88 Jacques Clette
 1789 Pierre Gaillot
 1791-1801 Christophe Petitmanfin

Gardes, bans-gardes et sergents:

1782: Jean Lossin, ban-garde
 Charles Bertrab, surveillant de la seigneurie
 1783: François Bertrab, ban-garde
 Jean Pierre Mathiotte, sergent
 1784: Bastien Durand, ban-garde
 1785: Pierre Houllon, ban-garde
 Jean Durand, sergent
 1786: Jean François Poline et
 Etienne Hubert, bans-gardes
 1789: Jean Collignon, ban-garde
 1791: Jean Pierre Gaillot et
 Jacques Clette, ban-gardes
 1800: Jean Durand, ban-garde
 François Poline, agent.

Joséphin Gérardin est régent d'école en 1740; Simon Perigot en 1779.

Berlize eut aussi sa garde-nationale; Nicolas Godfrin fut élu capitaine le 28 Mai 1791.

L'assemblée de la communauté pour l'établissement du cahier des doléances eu lieu le 8 Mars 1789 pardevant le syndic Pierre Goulon; le procès-verbal contient 24 articles dans lesquels les habitants se plaignent notamment de l'édit sur les enclos, de l'entretien de l'église et du presbytère de la cherté du sel, de la banalité des fours, moulins et pressoirs etc., des justices seigneuriales et de divers autres abus de l'ancien régime.

Le procès-verbal est signé par: P. Goulon, Christophe Petitmanfin, Nicolas Godfrin, J. Clette, Jean Le Rond, J. François, Poline, Nicolas Bazin, Jacques Mathiotte, J. Mengenet, Bastien Durand, Jacques Houé, P. Mathiotte, Jean Durand, Dominique Collignon, Etienne Noël, Pierre Lossin, François Vincent, Jean Collignon, père, Jean Collignon fils, Dominique Remy, Penigot, greffier municipal.

Un des comparants, François Sido, n'a pas signé.

Le 10 Février 1792, Monsieur de Courten comparut devant la municipalité et déclara, pour satisfaire aux vœux de l'Assemblée Nationale, qu'il entend jouir de tous les droits et bénéfices attachés à la qualité de citoyen actif; le 15 Février 1795 il se déclara pardevant la même autorité, citoyen de la République de Valais (Suisse), propriétaire de la ci-devant terre de Berlize, et justifia de sa situation et de ses droits.

Le 25 Floréal an VIII le Préfet de la Moselle nomma comme Maire le sieur Pierre Goullon et comme adjoint Jacques Mathiotte; ils prêtèrent le serment de fidélité à la Constitution devant la communauté assemblée le 30 Floréal suivant.

Le 3 fructidor an IX le préfet constitua le Conseil municipal et y nomma: François Poline, Nicolas Godfrin, Jacques Clette, Jacques Houé, Jean Durand, Pierre Bazin, Dominique Remy Jean Pierre Gailliot, Christophe Petitmangin et Sébastien Durand. Il furent installés et prêtèrent serment le premier vendémiaire de la même année.

Dans sa séance du 16 Floréal an IX le Conseil municipal, considérant qu'aucun d'entre eux n'était capable de tenir les écritures de la commune, nomme comme secrétaire le sieur Dominique Dardar, ancien régent d'école, citoyen de Berlize, moyennant 30 francs par année.

En 1806 Jean Collignon devint maire en remplacement de Pierre Goullon et resta en fonction jusqu'en 1811; Nicolas Godfrin lui succéda de 1811 à 1813.

Par décret impérial du 21 Septembre 1812, Berlize fut réuni à la commune de Bazoncourt, mais ce décret ne semble pas avoir eut d'effet immédiat; les actes de l'état civil continuèrent à être dressés par le maire de Berlize jusqu'au 20 Juin 1813, date à laquelle les registres furent clôturés par la mention suivante:

" Arrêté le présent registre le 20 Juin 1813 par moi Nicolas Godfrin, maire de la commune de Berlize, ladite commune étant réunie à celle de Bazoncourt.

A Berlize, ledit jour 20 Juin 1813
signé: Godfrin, maire. "

IV

Berlize était paroisse indépendante avec les annexes Fourcheux, Frécourt, Fresnois, ainsi que Maizeroy jusqu'en 1708 et dépendait de l'archi-prêtré de Varize; la paroisse fut supprimée et réunie à celle de Bazoncourt par décret impérial du 30 Juin 1809.

La cure dépendait du Chapitre de la Cathédrale de Metz; le seigneur du lieu en était le patron; les décimateurs en étaient le chancelier de la Cathédrale de Metz pour moitié, le Chapitre de St. Sauveur de Metz pour un tiers et le curé pour un sixième.

La paroisse comptait en 1760 160 communicants; le revenu du curé se montait à 900 livres.

En 1735, les curés des villages de langue française de l'archiprêtré de Varize demandèrent à former un groupe à part; Berlize devait être le siège de ce nouvel archiprêtré; les vicaires généraux "sede vacante" acceptèrent ce projet, mais il ne fut pas ratifié par le nouvel évêque, Mgr de Saint-Simon.

Les registres de la paroisse antérieurs à la Guerre de Trente an ayant été détruits, il n'est pas possible de reconstituer une liste des curés avant 1660.

En cette année Jean Voisin est curé de Berlize; il eut un long procès avec le chapitre de Saint-Sauveur au sujet de la portion congrue de Maizeroy qui, à cette époque, dépendait de sa paroisse. Suivant compromis entre le chapitre de Saint-Sauveur et celui de la Cathédrale, il fut convenu de lui fournir un supplément de 40 écus par année: ce compromis ne mit pas fin au différent, car Saint-Sauveur prétendait ne payer qu'un sixième de cette somme, le reste étant à la charge du chapitre de la cathédrale dont le chancelier percevait la plus grosse partie des grosses et menues dimes. Un arrêt du 28 Novembre 1668 mit fin au procès en condamnant le chapitre de St. Sauveur à payer le tiers de cette somme. (Archives départementales, Metz)

Georges Le Lorrain lui succède en 1677 et meurt le 23 Novembre 1681.

Il eut pour successeur François Foetig ou Féticq, qui fut remplacé en 1682 par son neveu François Gaspard.

En 1690 Jean Baptiste Brice Bouchard est nommé à la cure; il y mourut le 2 Juillet 1714 et fut inhumé dans le chœur de l'église.

~~--Son successeur François Cierge, né le 15 Septembre 1713, est nommé le 26 Septembre 1750; il exerça le ministère à Berlize jusqu'à la Révolution.~~

Nicolas Mailfer lui succéda le 20 Septembre 1714; il exerça le ministère à Berlize jusqu'à son décès arrivé le 3 Avril 1750.

Son successeur François Cierge, né le 15 Septembre 1713, est nommé le 26 Septembre 1750 et exerçait encore lors de la Révolution.

En 1791 l'abbé Cierge porta plainte contre le sieur Fortunat Pothier, propriétaire et ci-devant seigneur de Frénoy (1) parceque ce dernier faisait dire des messes hautes à la chapelle de Frénois et, par là, empêchait une partie de ses paroissiens d'assister à ses offices; Monsieur Pothier comparut devant la municipalité du lieu le 27 Décembre de la même année pour répondre à cette plainte; il déclara n'avoir jamais invité personne aux messes qu'il fait chanter dans sa chapelle pour sa famille, vu l'éloignement de Berlize. La municipalité lui donna acte de ses déclarations en constatant que l'abbé Cierge n'a dit à Berlize, pendant l'espace de cinq semaines, que des messes basses sans vêpres.

Le 23 Septembre 1792 l'abbé Cierge prêta le serment ordonné par les lois des 14 et 15 Août 1792:

" Cierge curé de Berlize et après lui tous les citoyens du lieu ont prêté serment à haute et intelligible voix sur les Evangiles: Je Jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant. Ont signé: Cierge, Dardar, Laurent, Bazin, Durand, Collignon, Petitmangin, Lossin, Goulon, Godfrin, Houillon, Poline, Houé, Mathiotte, Lossin, Pottier."

Un peu plus tard l'abbé Cierge déclarait à la municipalité renoncer au sacerdoce et à toutes fonctions du culte catholique.

Le 26 Décembre 1792 les habitants s'étaient plaints que le curé, âgé de 80 ans environ et devenu impotent par suite d'une chute, ne célébrait depuis quelque temps plus d'offices et ils demandaient à Mgr Francin, évêque constitu-

tionnel, de lui nommer un remplaçant ou de permettre au curé de Maizeroy de desservir Berlize.

En vertu d'une réquisition du juge de paix du canton de Maizeroy, la municipalité ordonnait le 22 pluviôse an II son arrestation et son transfert à la maison d'arrêt de Boulay par le laboureur Gaillot de Berlize.

L'abbé Cierge est décédé à Maizeroy où il s'était retiré.

François Pierre Noirel fut admis à exercer le culte catholique à Berlize le 23 messidor an III.

Après la restauration du culte, Jean Nicolas Cordier fut nommé curé en 1802; il exerça jusqu'à la suppression de la paroisse.

La modeste église de Berlize, dédiée à Saint-Mathieu, est très ancienne, surtout la partie du chœur.

Elle possède une statue de la Vierge ~~évêque~~ invoquée sous le nom de Notre-Dame de Bonne délivrance; les habitants des villages environnants y viennent en grand nombre en pèlerinage de jour de la Nativité.

V

A partir de 1812, l'histoire de Berlize se confond avec celle de Bazoncourt.

Lors de la réunion le ban de Berlize avec ses annexes Fourcheux et Frénois, comptait 664 hectares 09 ares, avec 25 maisons habitées.

Dans le nouveau plan cadastral l'ancien Ban de Berlize figure sous les Sections 20 à 35 inclus.

Le village, éloigné du chemin de fer, voit le nombre de ses habitants décroître de jour en jour.

De 160 en 1802, il descend en 1844 à 119, en 1893 à 105 et en 1900 à 94.

En 1918 le village proprement dit compte encore une douzaine de maisons habitées et une cinquantaine d'habitants ~~et~~ y compris les domestiques des deux fermes exploitées par Messieurs Bourguignon et Weiss.

+ Le 16 Octobre 1281 "jeudi avant St.Luc", Jean de Fourchiez se déclare homme lige de Ferri III Duc de Lorraine, "après la Chaise Saint-Etienne", et reprend de lui les maisons, ville et ban de Fourchiez. L'acte est scellé par Rainier, abbé de St.Vincent et Aubert, abbé de St.Clément. (J.de Pange: Catalogue des Actes de Ferri III. Annuaire de la société d'H et d'Arch.de la Lorraine. Tôme 35)

Les autres

Courtes Notes

sue les annexes de Berlize.

Fourcheux

au 12^{me} siècle Forcheu, Forcheux, 1281: Fourchiez, 1665: Fercheux, 1756: Forchu, 1762: Forchiez, en patois: Forchu ferme située entre Bange et Berlize, à environ 2 km de ce dernier endroit, autrefois château et ferme formant avec la ferme de Rouvroy, complètement disparue, une seigneurie avec haute, basse et moyenne justice, fief de l'Evêché de Metz, faisait partie du Pays Messin, canton du Saulnois.

La Coutum applicable était celle de Metz.

Les dîmes appartenaient au chapitre de la cathédrale de Metz.

Fourcheux est cité pour la première fois en 1281, ~~les~~ anciens propriétaires ne sont pas connus.

En 1634 Philippe Malhomme, fils de Thomas Malhomme et de Catherine de Rozière, est seigneur de Fourcheux; il épouse paroisse St. Victor le 27 Février de cette année, Marie Geoffroy, et mourut le 31 Juillet 1635; sa soeur Catherine semble avoir été co-propriétaire.

Elle avait épousé le 19 Mai 1633, Jean de Vian, seigneur de Fourcheux et Champel en partie, fils de Jean de Vian et d'Elisabeth Allion.

La seigneurie passe ensuite au fils de Philippe, Sébastien Malhomme, décédé en 1671, époux de Anne Le Clerc.

En 1672 Louis de Goz, époux de Louise Fombert, porte le titre de seigneur de Fourcheux et Vantoux. Il laissa un fils, Louis, né le 15 Mai 1692, seigneur de Grosyeux, capitaine au régi ent de la Fère, qui épousa Judith Le Duchat.

De cette union est née, le 29 Octobre 1676, une fille, Judith, qui épousa Louis Bertrand.

Le 7 Avril 1682 un aveu et dénombrement est fourni pour la terre et seigneurie de Fourcheux par:

- a) Paul de Souchaix de Mainvillers, écuyer
- b) Judith de Goz
- c) Barthélemy de Rey, écuyer, seigneur de la ~~Motte~~ Motte, et
- d) Anne Leclerre

(Archives départementales, Metz. - Sauer: Inventaire des aveux et dénombremments, Metz, Scriba, 1894)

a) Paul de Souchaix, capitaine au régiment royal des vaisseaux, écuyer, seigneur de Mainvillers, avait épousé une demoiselle Marie de Goz.

De cette union naquirent cinq enfants, dont:

Louise, née le 23 Février 1684, dame de Fourcheux, décédée paroisse St. Martin, le 29 Septembre 1763

Marie, dame de Fourcheux, décédée paroisse St. Martin le 5 Février 1761, à l'âge de 86 ans,

et Suzanne, qui épousa paroisse St. Maximin le 10 Juillet 1714, Charles Mathieu.

Charles Mathieu, né vers 1679, avait été reçu avocat au Parlement de Metz le 1^{er} Août 1708; il est décédé paroisse St. Victor le 28 Août 1771, âgé de 92 ans; son épouse était décédée paroisse St. Gengoulph le 6 Septembre 1742.

b) Judith de Goz, fille de Louis de Goz et de Judith Le Duchat, épousa le 23 Juillet 1696, Louis Bertrand, fils de Nicolas Louis Bertrand, secrétaire et greffier de la cité

trésorier du bureau de Finances, décédé le 3 Mars 1704 et de Marie Grenet, décédée le 13 Août 1730.

Louis Bertrand, seigneur de Fourcheux, Charly, Jussy, Vaux et Ste. Ruffine, avait été reçu conseiller au Parlement le 20 Novembre 1694 et nommé conseiller honoraire le 18 Juillet 1729.

Ils sont décédés lui le 6 Février 1730, elle le 28 Juin 1761.

De leur union sont nés dix enfants, dont Pierre Georges, le 3 Novembre 1708, écuyer, lieutenant au régiment de Provence; connu sous le nom de Bertrand de Fourcheux; il est mort le 5 Juin 1726, assassiné à 10 heures du soir rue Taison, par des valets d'officiers du régiment de Boufflers.

c) Borthélemy de ~~la~~ Rey de la Motte, neveu de Paul Rey de la Motte, seigneur de Fresnoy, écuyer, seigneur de la Motte, Fourcheux et Léoville, lieutenant de cavalerie d'une compagnie franche, décédé en Octobre 1688, avait épousé à Courcelles-Chaussy le 17 Décembre 1680, Marie Allion, laquelle se remaria à Antoine Bouffard de la Garrigue, capitaine au régiment de Navarre.

d) Anne Leclerr est probablement la veuve de Sébastien Malhomme.

Par la suite la famille de Souchay semble être devenue seule propriétaire, car au cours du 18^{me} siècle, Fourcheux est érigé au son profit en Baronnie sous le nom de Baronnie de Fourcheux et Rouvroy.

Louise et Marie de Souchay sus-nommées, laissèrent la seigneurie à leur nièce Anne Madelaine Mathieu, filles de Charles Mathieu et Suzanne de Souchaix, qui porta la titre de dame de la Baronnie de Fourcheux et Rouvroy.

Ekle est décédée paroisse St. Victor le 21 Avril 1784, âgée de 66 ans, laissant la terre et le titre à son frère Pierre Charles Mathieu, qui signait Mathieu de Fourcheux; reçu avocat au Parlement le 8 Juillet 1748, il devint bâtonnier de l'ordre le 7 Décembre 1786.

----- Fresnois. ou Frénois.

Groupe de fermes à environ 1 km de Berlize. Franxictium (15^{me} siècle), Fraynoy (1404) Fresnoy (1554 et 1591), en patois Franeu, dépendait du Pays Messin, canton du Saulnois.

Comme Bazoncourt et Berlize; Fresnois a été complètement détruit en 1404, pendant la guerre du Comte de Nassau-Sarrebruck et consorts contre la Ville de Metz.

Le seigneur de l'époque, Collin Paillat, echevin, aman, du paraige du Commun, refusa de payer la taxe extraordinaire imposée pour couvrir les frais de cette guerre, parce que l'endroit avait été complètement détruit et que les habitants n'avaient pas encore réintégré leur domicile.

~~Au 14^{me} siècle~~ et Jusque vers 1585 Fresnois paraît avoir été une dépendance de la seigneurie de Pange.

A la fin du 16^{me} siècle Savignien du Puys ou Dupuys alias de Puys, est seigneur de Fresnois; il avait épousé Estiennette Allion, qui était veuve en 1616.

Marc Allion, probablement un frère d'Estiennette, porte également le titre de seigneur de Fresnois; il avait épousé le 26 Juillet 1620 Suzanne Le Bey de Batilly.

Par la suite Martin du Puys, bourgeois de Metz, neveu de Savignien est seigneur de Fresnois et Maizeroy en partie; il épousa Judith Allion, qui était veuve le 21 Juin 1639.

De leur union naquit une fille, Judith, qui épousa en premières noces le 8 Mars 1643, Louis de Caradieux, écuyer, seigneur de Vaux.

de Varanne et de Montauban, fils d'Abraham et d'Anne de Chartres, et en secondes nocces Paul Rey de la Motte, ecuyer, seigneur de Fresnois, Servigny et Montigny, capitaine au régiment des Dragons du Roi, neveu de Barthélemy Rey de la Motte, seigneur de Fourcheux.

En 1682, Jean de Chièvres, chevalier, seigneur de Siterne et Rouillac, capitaine au régiment d'Orléans, est seigneur de Fresnois; il fit ses aveux et dénombrement le 30 Avril 1683.

Fils de Pierre de Chièvres, chevalier, seigneur de Rouillac et d'Eléonore de Montalembert, il avait épousé le 20 Mai 1675, Marie de Villers.

Puis la terre et seigneurie passe à Pierre Le Goullon, seigneur de Fresnois, Hauconcourt, Ay, Frémery et autres lieux, né le 15 Janvier 1702, de Charles Le Goullon de Champel, procureur général, et de Suzanne Jeoffroy.

Il avait épousé paroisse St. Victor, le 5 Février 1726, Madeleine Hillaire, fille de Pierre Alexandre, seigneur d'Harbouey et d'Anne Joséphine de Sauterize; reçu avocat au parlement de Metz le 18 Février 1725, il fut nommé président à mortier le 16 Avril 1733. Il est décédé paroisse Ste. Croix le 9 Mars 1756; son épouse était décédée le 9 Septembre 1752; ils furent tous deux inhumés dans la chapelle de la Vierge de l'église Ste. Croix.

De leur union sont nés cinq enfants, dont Louis Le Goullon, né paroisse Ste. Croix le 22 Février 1728, chambellan de Sa Majesté le Roi de Pologne et Duc de Lorraine, seigneur de Fresnois, Hauconcourt, Amelange etc; il épousa à Marly le 17 Août 1756, Marie Esther d'Arros, fille d'Armand d'Arros, colonel au régiment de Languedoc, lieutenant général des armées du roi et de Catherine François Pillement.

Les Le Goullon de Champel portaient: d'Azur au lion rampant d'or surmonté de 3 étoiles de même et 3 fêces de gueules brochant sur le lion.

A la famille Le Goullon succède Michel Pottier, d'une famille originaire de Paris, seigneur de Maizeroy, Ennery, Ruy, Mancourt, Mondelange et Fresnois, commissaire du roi pour l'inspection des hopitaux militaire du royaume, reçu conseiller notaire secrétaire du roi en la chancellerie du Parlement de Metz le 28 Juin 1765, demeurant à Metz, rue derrière la grande maison (actuellement rue du Grand Cerf).

Il avait épousé en lères nocces Cécile-Benoite Ronce de Pivol et en secondes nocces Catherine Amat du Lauza et mourut paroisse St. Gengoulph le 12 Avril 1788; il fut inhumé à Maizeroy.

De son premier mariage est né Pierre-Michel Pottier de Fresnois, qui épousa paroisse St. Martin le 21 Novembre 1780, Louise-Charlotte de Faultrier, fille de ~~xxxxx~~ Jean-Claude-Joachim de Faultrier, seigneur de Bagneux et de Chieulles, chevalier de St. Louis, colonel du régiment de Metz-artillerie.

Du second mariage sont nés six enfants dont: Antoine-François-Fortunat, né le 11 Février 1764 paroisse Saint-Martin. Après avoir fait ses études à Strasbourg, il fut reçu avocat au parlement de Metz le 23 Janvier 1783; il était appelé couramment Pottier de Mancourt; il avait épousé ver 1785 Charlotte-Monique de Blair.

Porté sur la liste des émigrés, il prouva sa résidence en France et fut rayé provisoirement le 5 Novembre 1792 et re-placé sur la liste par mesure générale au début de 1793. Emigré, il rentra en France et fit sa déclaration le 5e

jour complémentaire de l'année X devant le commissaire délégué de Strasbourg; amnistié le 20 pluviose an XI, il d'installa comme avocat à Metz.

Pottier est décédé en 1829, laissant un fils Félix-Isidore-Armand-François, baptisé à Berlize le 11 Janvier 1787. Il ~~est~~ ^{serait}, dit-on, le grand-père maternel du générale Athalin. (Micheh: Biographie du Parlement.)

La famille Pottier portait: d'Argent au chevron de gueules accompagné en pointe d'une coupe antique et anse de sinople; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

A l'époque de la Révolution la ci-devant terre de Fresnois comprenait: 1 maison de maître, 2 maisons de ferme, 4 jours de jardins, 450 jours de terres, 42 fauchées de prés et 50 jours de bois.

1/6^{me} de la seigneurie de Fresnois dépendait de la seigneurie de Berlize. Dans ses aveux et dénombrement du 21 Juin 1681, Arnould-Sébastien d'Anglure, marquis de Coublan, se déclare seigneur de Berlize, Fresnois, Maizeroy etc.

Appendice.

I

Aveux et déhombrement de la terre de Berlize
(Archives départementales de la Moselle, Metz)

Je Charles François Philippe du Haultoy, chevalier, comte de Beys, weigneur de Berlysse etc., reconnaît et déclare tant pour moy que pour et au nom de Messire (en balnc) Dahglur chevalier, Marquis de Coublan, tenir du Roy de France, mon souverain seigneur:

.....
La Terre et Seigneurie de Berlysse en haute, moyenne et basse justice m'appartient pour la moitié conjointement avec ledit sieur Marquis de Coublan pour l'autre moitié.

En conséquence et comme seigneur haut justicier dudit lieu nous avons droit ensemble de création de Maire, Eschevins et autres officiers pour l'administration des dites justices, aussy la destitution d'iceux. Nous appartient aussy dans toute l'étendue dudit ban de Berlysse, toutes les amandes, épaves, confiscations, attrachières, droit de troupeu à part, droit de banvin, droit d'entrée, droit de tenir foire et marché. Droit de collation et patronage de la cure dudit lieu et annexes, et généralement tous les droits dont jouissent les seigneurs hauts justiciers.

Nous appartient audit Berlysse une Maison seigneuriale entourée de fossés, dont la plus grande partie a esté brulée avec la basse cour à costé des dits fossés, à présent ruinée, dans laquelle estoit la résidence des fermiers et autres domestiques, avec le pressoir auquel les habitants dudit lieu sont bannaux, et le colombier au devant du pontlevis, auquel chasteau et maison seigneuriale lesdits habitants sont obligés de faire guet et garde pour les bienfaits qu'ils ont reçus.

Item nous avons droit de tenir les plaids annaux audit Berlysse auxquels tous les habitants et porterriens dudit lieu sont obligés de comparaitre à peine de 5 gros d'amande; nous appartient audit lieu 10 à 12 arpents de jardin, six jours de vigne tant en friche qu'en estat, trois cent soixante journaux de terres labourables, pour la plupart en friche pour n'y avoir aucun laboureur résidant audit Berlysse et quatre cents jours de bois taillis en coupe, avec la levée de quatre vingts charretées de foin, tant audit Berlysse qu'à Bazon - court.

Item les habitants dudit Berlysse sont obligés de faucher, fenner et menner les foins de nos breuils, pour la permission à eux accordée de menner pasturer leurs bestiaux dans nos bois. Nous avons droit de vaine pasture sur le ban dudit Berlysse et autres jusque la rivière de Nied du costé de Pange, tant de grosses bêtes que de brebis.

Item les habitants dudit Berlysse n'y autres voisins ne peuvent en aucune saison menner leurs bestiaux en nos breuils ny au pastoral de devant le chasteau. Ne peuvent aussy lesdits habitants vendre leurs biens sans notre permission à peine de soixante livres d'amandes et nous avons l'an et le jour pour retirer lesdits biens.

Item nous sont dus de cens annuel trente six hottes de vin à raison de quatre hottes par chacun jour de vignes. Nous appartient le droit de foin qui est de trois gros par chaque habitant et une demy quarte de bled. Doit encore chacun desdits habitants pour le droit de bourgepisie trois gros par chacun an au jour de feste de Saint-Mathieu, avec un chappon et une poulle et chaque porterrien une poulle.

Item nous sont dus soixante escallins de cens et trente chappons sur plusieurs maisons sise audit Berlysse et douze quarte de bled avec autant d'avoyne sur plusieurs héritages; nous est aussy du tous les ans par chacun desdits habitants trois gros pour le droit de fouerasse qui est un bois ou ils ont le droit de prendre du bois pour fermer leurs héritages.

Item le Maire dudit Berlysse quel ~~xx~~ il soit doit par chacun an quatre chappons, le maître échevin trois, les Eschevins deux et le sergent aussy deux. Le sieur Curé dudit lieu doit aussy tous les ans deux chappons sur une grange et sept gros d'argent sur un prez. Tous les héritiers audit lieu doivent une poulle.

Item nous sommes exempts en ladite qualité de seigneur de payer les menues dixmes lesquelles un de nos prédécesseurs s'est réservées, ayant donné les grosses dixmes qui nous appartenaient au sieur Chancelier de la Cathédrale.

Ledit ~~xxxxxx~~ sieur Marqui de Coublan est seigneur pour un douzième de Maiserois et Fresnois etc.

Fait à Metz, le premier jour de Décembre mil six cent quatre vingt deux

signé: Charles François du Hautoy, comte de Beye
Sceau en cire.

Et après avoir signé ledit sieur du Hautoy a déclaré et protesté luy appartenir le quart de toutes les seigneuries à luy seul conjointement avec ledit sieur Marquis de Coublan et ~~Dametz~~ de Moucha pour le reste. Lesquelles terres et seigneurie proviennent de la succession de feu Mr. Jean de Ligneville, chevalier, comte de Beye.

II

Du 10 Décembre 1782

Louis par la Grace de Dieu Roy de France et de Navarre à notre bailly de Metz ou son lieutenant, à nos procureurs, receveurs ou leurs substituts ou commis, Salut.

Savoir faisons à la relation de nos amés et féaux conseillers et gens tenants notre cour de Parlement, chambre des comptes à Metz, que notre bien amé Pierre François Marie chevalier de Courten, lieutenant-colonel d'infanterie, lieutenant de nos gardes suisses, a fait en nostre ditte cour et chambre des comptes les foy et hommage qu'il était tenu de nous rendre pour raison de la terre et seigneurie de Berlize, consistante en haute, moienne et basse justice sans part d'autrui située dans le ressort du Bailliage de Metz, mouvant et relevant de nous à cause de notre souveraineté, auxquels foy, hommage et serment de fidellité il a été reçu comme il parait par l'acte ci attaché sous le contresel de notre chancellerie, aux charges ordinaires et de fournir à la chambre ses aveux et dénombrement dans le délai de l'ordonnance si ja fait n'est et en outre de paier

les frais de la saisie féodale interposée. Messire Marquis de Vauborel, faute par ce dernier d'avoir rendu les foy et hommage de ladite terre.

Et vous mandons et ordonnons à chacun de vous en droit soy comme luy appartiendra que si pour cause des dits foy et hommage non fait, laditte terre et seigneurie soit ou étoit mise en notre main ou autrement empêchée, vous mettiez et fassiez mettre sans délai ledit sieur Chevalier de Courten en la pleine et entière possession et jouissance d'icelle.

III

Je Pierre François Marie Chevalier de Courten, lieutenant-~~de l'infanterie, lieutenant~~ colonel d'infanterie, lieutenant des gardes suisses du Roi, Seigneur de Berlize, déclare tenir en fief du Roi mon souverain seigneur, la haute, moyenne et basse justice sans part d'autrui de ladite terre et seigneurie de Berlize, qu'en cette qualité il m'appartient les honneurs, amendes, épaves, confiscations, colombiers, forfaitures, droit de troupeaux à part, droits d'entrée, ~~droits~~ droits de tenir foire et marché et autres droits appartenant à pareille seigneurie suivant la coutume, avec droit de création de Maire et gens de justice et autres officiers pour exercer la justice tant au civil qu'au criminel et autres compétences, ainsy que celui de destituer à volonté, d'avoir prison et de jouir de tous les droits honorifiques dont jouissent les seigneurs Haut, moyen et bas justiciers sans exception quelconque.

Item nous avons droit au banvin durant 40 jours à commencer la veille de St. Mathieu patron dudit Berlize et après ces 40 jours ceux qui voudront vendre du vin sont obligés de nous apporter ou à ceux par nous commis, une chopine de vin de chacun tonneau pour goûter, pour avec les maire et gens de justice être taxé et doivent lesdits vendeurs audit maire et gens de justice un pot pinte et chopine et un pain d'un quarteron à peine de 3 gros d'amende au profit su dit seigneur

Item j'ai le droit de collation et patronage de la cure de Berlize et annexes

Item je suis exempt de payer les menues dixmes, par suite de la reserve faite par mes prédécesseurs dans la donation des grosses dixmes au Chancelier de la Cathédrale,

Item m'appartient un château audit lieu de Berlize, entouré de fossés, dont la plus grande partie a été brûlée, avec la basse-cour à côté dudit fossé, à présent ruinée dans laquelle était la résidence des fermiers et autres domestiques,

10 à 12 arpents de jardin, 6 jours de vigne, environ 400 journeaux de terres labourables, 200 journeaux de bois en taillis

Item j'ai droit de pressoir auquel les habitants et propriétaires sont bannaux et nous appartient pour droit de pressurage la 16me hotte et la dernière taille de chaque pain

Item tous les habitants de Berlize sont tenus de faire et guet et garde au château ou maison seigneuriale pour les bienfaits qu'ils ont reçus des seigneurs nos prédécesseurs

Item nous avons droit de tenir trois fois l'année les plaids-annaux auxquels les habitants et portériens sont obligés de comparaitre à peine de 5 gros d'amende

Item les habitants sont obligés de faucher, fenner et mener les foins de nos breuils au jour qui sera fixé par le seigneur ou son représentant à peine de 5 sols d'amende par chacun des habitants, pour la permission à eux accordée de mener pasturer leurs bestaux dans nos bois;

Item nous avons le droit de vaine pature sur le ban dudit Berlize et autres jusqu'à la rivière de Nied du côté de Pange tant de grosses bestes que de brebis,

Item aucun habitant ou voisin n'a le droit en aucun lieu ni aucune saison de mener leurs bestiaux en pature dans les breuils n'y mener boire dans les fossés du château;

Item les habitants ne peuvent vendre leurs biens sans notre permission expresse et par écrit à peine de 60 livres d'amende et avons l'an et le jour pour retirer lesdits biens;

Item nous avons droit de 60 hottes de vin de cens annuel à raison de 4 hottes pour chacun jour de vigne;

Item nous avons le droit de four banal qui est de trois gros pour chaque habitant et 1/2 quarte de froment;

Item nous avons le droit de bourgeoisie, trois gros par an payable à la St. Mathieu, avec un chappon et une poule et en outre pour chaque porterrien une poule,

Item nous avons droit à 60 escalins de cens de 30 chapons sur plusieurs maisons sises audit Berlize et 12 quartes de bled avec autant d'avoine sur plusieurs héritages;

Item nous est dû pour chaque an et chacun habitant trois gros pour droit de fourasse qui était un bois où ils avaient droit de prendre du bois pour fermer leurs héritages, mais ce bois ayant été défriché et partagé depuis quelque temps par la communauté nous nous réservons de continuer à percevoir les trois gros ou de nous pourvoir pour rentrer dans la propriété dudit canton cy-devant en bois en déchargeant lesdits habitants dudit cens de trois gros faisant à ce sujet toutes réserves et protestations,

Item le curé doit aussi tous les ans deux chapons sur une grange et sept gros d'argent sur un pré

Item le Maire doit chaque année quatre poules, le maître-échevin trois, les autres échevins deux le sergent deux;

Item tous les particuliers qui héritent chose quelconque à Berlize doit une poule.

Pour laquelle terre et seigneurie de Berlize j'ai rendu à Sa Majesté foi et hommage le dix Décembre dernier.

Le 27 Mars 1783

signé: de Courten

IV

Sentence dont appel

Théodore de Tschoudy chevaller seigneur de Colombé Conseiller du Roi Bailly de Metz a tous ceux qui ce présentes Lettres verrons Salut.

Savoir faisons que ce jourd'huy comparant en jugement par devant nous en la Chambre civille du pally Toussaint Langard et Jean Borny laboureurs à Sanry sur Nied appelant par Nicolas Maré assisté de Cabouilly leur advocat d'une sentence rendue en la justice du dit lieu le septième mars

dernier, suivant leur acte signifié le dixième par exploit de Clément Simon, sergent en la justice dite susdict représenté en copie et anticipé suivant leur communication présentée en chancellerie le quinze du dit mois de mars signifié le dix huit par exploit de Mathieu huissier à la Table de marbre contrôlé le vingtième par Baudé en cette ville, et le dit appel renvoyé en ce siège par sentence du Présidial du sixième may dernier contre François Lerond marguillier er régant d'école à Bazoncourt intimé et anticipé par Jacquinet assisté de Vignon son avocat et encor entre les habitants et communauté du dit Sanry intervenant et demandeur par Nicolas Maré assisté de Cabouilly leur avocat au fin de leurs requête du huitième Avril aussi dernier, signifié le même jour par exploit de Domange huissier en ce siège représenté en copie pour ce non contrôlé, contre le dit François Le Rond deffendeur et encor contre les habitants et communauté du village de Bazoncourt aussi intervenant et demandeur par le dit Jacquinet assisté de Bousilly leur avocat au fin de leur requette du vingtième du dit mois d'avril signifié le même jour par exploit du dit Mathieu huissier à la Table de marbre contrôlé le vingt-deuxième par le dit Baudé en cette ville, contre ledit Toussaint Langard et Jean Borny et les dits habitants et communauté de Sanry deffendeur, partie ouïe et vue la présentation des dits habitants et communauté de Bazoncourt du septième du dit mois d'Avril signifié par Haillecourt et la quittance de Lamente (l'amende) par eux consigné le sixième may suivant signé aussi du dit Haillercourt ouy Milet procureur pour le Roi

Nous avons reçu les intimations et demandes des habitants et communauté de Sanry et sans y avoir égard Disons leur appel qu'il a été bien jugé, mal appelé, ordonné que ce dont est apel sortira effet et condamner les appelans à l'amende et au dépans parièrement les intimations et demandes des habitants et communauté de Bazoncourt et y faisant droit condamner les dits habitants et communauté de Sanry a contribuer ainsi qu'ils ont fait jusqu'à présent au payement du lumener et des autres charges de la paroisse de Bazoncourt leur mère église avec depans ordonné néantmoins que les conventions qui seront faites par les marguilliers de ladite église de Bazoncourt ne pourront l'estre par les dits habitants et communauté de Bazoncourt sans y appeler les dits habitants et communauté de Sabry et seront les présentes exécuté par provision nonobstant appel ou opposition et sans u préjudicier en donnant en ce cas caution.

Fait et donné au dit Metz sous le sel Roial du Bailliage de la même ville le mercredy deuxième Juilket mil sept cent vingt sept. signé Doby avec paraphe.

Signifié donné copie au dit Nicolas Maré procureur des parties parlant à sa personne du quatre Juillet 1727.

(Manuscrit. Exempleire de signification non signé.)

V.

Le meunier de Bazencourt obligé comme tous les meuniers des moulins situés le long de la **rivière** de Nied et autres, à entretenir à ses frais les vannes de son moulin, se plaint et dit que les habitants de Lemud village situé en Lorraine à un demy quart de lieu environ de son moulin sur le bord de lad. rivière en remontant, travaillent tous les jours à la ruine de ses vannes.

(Pour mettre au fait de sa plainte il joint a son mémoire un plan dont il donne une explication succincte, avec quelques observations dont quelques unes servent de fondement à une autre plainte du seigneur de Bazencourt) qu'au printemps dernier plusieurs particuliers dud. Lemud qui ont des prés aboutissant sur le ruisseau qui règne le long entre les vannes et les prairies de Lemund et dont il articulera les noms si c'est nécessaire, aians fait relever et creuser ledit ruisseau, en ont jetté les terres toutes sur leurs prés, quoique ce ruisseau étant mitoyen il fut naturel de les jetter partie sur les vannes et partie sur les prés de Lemund. Ils ont même eu la malice de faire creuser led. ruisseau si droit et si perpendiculairement du côté des vannes que les premières eaux survenus depuis ont emporté et fait ebouler en plusieurs endroits une partie si considérable de la terre des vannes, qu'à peine y reste-t-il quatre, cinq et six pieds de terrain entre la rivière et le ruisseau, en sorte qu'il est tout à craindre que la première inondation n'emporte le reste.

Led. meunier a fait offre aud. particuliers de paier la moitié des frais de relèvement. Ils estoient disposés à accepter ses offres, mais le s. De la Rivière habitant dud. Lemund les aians menacés de leur intenter un procès s'ils faisaient jetter lesd. terres ailleurs que sur le terrain de Lemud, ils ont été intimidés et ont refusé de la faire.

Le meunier s'est retourné du côté des hommes qui travaillent aud. relèvement et pour les engager à jetter les terres par moitié sur les vannes, leur a offert de les nourrir mais inutilement, led. de la Rivière les avoit prévenus et menacés de les frustrer de leur solde s'ils le faisoient. C'est ce qu'ils répondirent au meunier.

Ces particuliers excités et soufflés par led. Rivière, pour soutenir leur procédé prétendent que ce ruisseau est à la communauté et que les terres qui s'y éboulent quoy que venant des vannes est une épave dont ils ont droit d'user pour fortifier les bords de leur ruisseau, les jettant de leur côté.

(C'est apparemment pour appuyer et fonder cette propriété exclusive que le sieur de la Rivière a détourné les particuliers d'accepter l'offre à eux faite par le meunier de paier la moitié du relèvement des terres tirées dud. ruisseau. Et c'est en même temps ce qui prouve un dessein malicieusement formé de ruiner les vannes et le moulin. Effectivement ils y viendront par succession des tems et cela est déjà fort avancé, car le courant des eaux dud. ruisseau a force d'ébouler les terres des vannes, et les habitants n'y en faisant pas rejeter lors des relèvements, lesd. vannes se trouveront réduites à rien.)

Ce raisonnement est une pure subtilité et un voile grossier à travers lequel on aperçoit le dessein formé depuis longtemps, de ruiner et les vannes et le moulin. Car d'abord

que le meunier répète les terres éboulées dans le ruisseau, elles ne doivent pas être réputées épaves; d'ailleurs les épaves n'appartiennent qu'au seigneur.

De plus, quel est le ruisseau dans aucune prairie lorsqu'il est mitoyen entre différents particuliers, qui n'assujettit point lesd. particuliers à la moitié des frais du relèvement, et dont les terres ne se jettent pas sur les bords de part et d'autre ?

Il est inutile d'alléguer icy que les vannes sont sur terre de France et le ruisseau sur terre de Lorraine. Ce qui est matière d'un procès entre particuliers d'un même pays, fait le motif d'une guerre entre princes voisins et qui se décident les uns par les Lois, est terminé chez ce dernier par la force. Si le seigneur de Bazoncourt quoy que seul propriétaire de la rivière qui sépare son ban de celui de Lemud s'avosait de la rélargir aux endroits trop reserrés aux dépens des terrains de Lemud, cette communauté le souffriroit elle sans ce pleindre ?

Il est donc naturel que le meunier se plaigne, qu'il demande que les particuliers qui ont fait relever les terres du ruisseau et jetter sur leurs prés, les rejettent sur ses vannes, qu'ils les rétablissent en l'état où elles étaient avant le nettoiement du ruisseau. Et qu'il proteste de ses dommages et intérêts au cas que les vannes viennent à estre rompues par les grandes eaux et les inondations, ne pourraient il pas mesme demander aue le ruisseau fut comblé puisqu'il est inutile à la communauté.

Le tort fait au meunier n'est pas le seul grief et le seul sujet de plainte que l'on ait contre la communauté de Lemud ?

Le seigneur de Bazoncourt seul propriétaire de la partie de la rivière de Nied qui sépare les deux bans de Lemud et de Bazoncourt reçoit un tort considérable des fauvus ou fossés à rouir le chanvre que la communauté de Lemud a pratiqué sur les bords de la rivière au nombre de 21, scavoir dix audessus du gué et onze antre le gué et les vannes; celles icy occupent a peine quarante cinq toises d'étendue tant elles sont serrées d'une contre l'autre.

Ces fossés sont si proches de la rivière qu'il y en a plusieurs qui y aboutissent et que les roseaux seuls de la rivière en font la séparation. Elles ont toutes leur issue de manière que c'est l'eau de la rivière qui les remplit. Lorsque la rivière est à plein bord, elles le sont pareillement. Et le poisson dans le temps de la fraye y vient déposer ses oeufs; actuellement les petits poissons y fourmillent.

Ces fosses ont quatre à cinq toises de longueyr sur deux de largeur et une de profondeur, les unes et les autres plus ou moins.

Mais lorsque les particuliers mettent leur chanvre non seulement cette fraye est détruite, mais l'eau infecté qui s'écoule de ces fosses dans la rivière fait périr une quantité prodigieuse de poissons et c'est pour prévenir de pareilles dommages qu'il est deffendu sous des amandes considérables de mettre pourrir le chanvre dans les rivières et ruisseaux qui s'y jettent.

Ces fosses estant au moins aussy damageables aux rivières sont féfendues sous les mesmes peines. Elles le sont mesme plus, car outre la fraye qui y déperie, le poisson

y venant frayer s'y trouve renfermé de manière qu'il est très aisé de le prendre, l'issue des fossés dans la rivière estant très étroits.

Le seigneur de Bazoncourt s'en est souvent plaint à la communauté et leur a fait dire de pratiquer ailleurs ces fauvus, mais on ne l'a pas écouté. Il l'a menacée de se pourvoir, mais inutilement. Il est donc obligé de ~~faire~~ le faire pour prévenir le dépérissement total du poisson qui y est actuellement très rare.

----- Explications.

La rivière de Nied dans toute l'étendue du Ban de Bazoncourt appartient au seigneur de Bazoncourt qui seul y a droit de pesche et de moulin à l'exclusion du seigneur de Lemud.

L'endroit de la rivière marque E sur le plan est un gué à l'usage de la communauté de Lemud; c'est une concession à elle faite par le seigneur de Bazoncourt en échange de laquelle lad. communauté donne un passage de sept pieds de large a travers ses prairies et de ses terres à l'usage des bêtes de charge et des voitures du meunier de Bazoncourt.

Les particuliers de Lemund en question sont:

1° propriétaires des fosses à rouir le chanvre: le grand Joseph Niclaus, Mangin Boiteux, Claude François Marcare, Noël Griosc, Charles Borny, Georges Mouzin, Colich Conrad, Dieudonné Le Rond, tailleur, Christophe François, Girard Mousin, Thomas Mousin, Jean Rod, de la Rivière

2° propriétaire des prés qui ont fait rejeter les terres sur leurs propriétés: Joseph Niclaude, François Mouson vieux maire, Michel Mouson greffier, led. la Rivière.

VI

Extrait du Partage

de la terre de Bazoncourt reçu par Me Purnot, notaire à Metz le 2 prairial an X, entre

le citoyen Louis Courten, demeurant à Metz, rue Jurue et

le citoyen Pierre François Courten, demeurant à Metz, rue des Clercs

en qualité de seuls et uniques héritiers de feu Pierre Hildebrand de Courten et Anne Catherine Joseph Gillart, leurs père et mère.

L'arpentage et la formation des lots ont été effectués par Joseph Humbert, géomètre-arpenteur de l'Administration forestière à Metz, désigné par les parties, en présence des deux fermiers Claude Maire et François Simon.

Le mesure employée est celle de Metz, convertie en hectares, savoir:

9 pieds 2 pouces pour une verge

400 verges pour un jour ou 35 ares 47 centiares.

Le 1er lot attribué à Louis de Courten comprend:

Ban de Bazoncourt.

Les bâtiments et chenevières de la ferme exploité par François Simon,

La bergerie

la maison dite des Rogets